

The background of the page is a photograph of a woman in a dark business suit and a white polka-dot blouse smiling and gesturing with her hands as she talks to two male doctors. The doctors are wearing light blue scrubs and have stethoscopes around their necks. They are in a bright, modern hospital hallway. On the left side of the image, there are several horizontal blue bars of varying lengths, some with circular cutouts, creating a decorative graphic element.

Agir correctement

Code de conduite de IQVIA

Notre Code de conduite, *Agir correctement*, est un guide relatif aux responsabilités que nous partageons pour garantir une conduite professionnelle éthique. Ce guide est destiné à vous aider à comprendre et mettre en application nos exigences en termes de comportement approprié. Certes, nous ne pouvons pas donner des directives applicables à toutes les situations, mais nous pouvons attirer l'attention sur des problèmes potentiels et donner des orientations générales pour vous aider à prendre des décisions. Notre Code vous fournit également des ressources pour poser des questions ou faire part de préoccupations.

TABLE DES MATIÈRES

<p>Avant-propos 3</p> <p>Lettre de notre Président-directeur général 3</p> <p>Vision et valeurs de IQVIA 4</p> <p>Engagement de IQVIA 5</p> <p>Responsabilités générales 6</p> <p>Organisation d'<i>Agir correctement</i> 8</p>	<p>Communication et protection de données 25</p> <p>Communication 26</p> <p>Réseaux sociaux 27</p> <p>Confidentialité 28</p> <p>Protection des informations personnelles 29</p>	<p>Gouvernance d'entreprise 46</p> <p>Politiques d'entreprise 47</p> <p>Négociation de titres 48</p> <p>Information financière d'entreprise 50</p> <p>Questions juridiques 51</p> <p>Durabilité et citoyenneté 51</p>
<p>Éthique professionnelle 9</p> <p>Lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité 10</p> <p>Lois antitrust et équité des transactions 12</p> <p>Activités de campagne politique 14</p> <p>Cadeaux et divertissements 15</p> <p>Dons à des organisations caritatives 17</p>	<p>Effectifs 30</p> <p>Lieu de travail respectueux 31</p> <p>Signalement des violations et absence de représailles 33</p> <p>Conflits d'intérêts personnels 34</p>	<p>Traitement de situations particulières ou de défis 52</p> <p>Alertes 52</p> <p>Envisager les alternatives 52</p> <p>Signaler les préoccupations 52</p>
<p>Sécurité des patients et éthique médicale 18</p> <p>Protection des participants aux essais et des patients 19</p> <p>Normes médico-éthiques 19</p>	<p>Pratiques et services commerciaux 36</p> <p>Normes d'engagement commercial 37</p> <p>Sélection et gestion des fournisseurs 37</p> <p>Contrôles des échanges commerciaux internationaux 38</p> <p>Professionnels de santé et fonctionnaires 39</p>	<p>Assistance et informations 53</p> <p>Ressources locales 53</p> <p>Ressources mondiales 53</p> <p>Gestion des appels 54</p> <p>Limites concernant les contacts provenant d'Europe 54</p> <p>Conclusion 55</p>
<p>Conformité réglementaire biopharmaceutique 20</p> <p>Réglementations des essais cliniques 21</p> <p>Activités de promotion 22</p> <p>Rémunération du responsable principal des essais/bénéficiaires 23</p> <p>Environnement, hygiène et sécurité 23</p> <p>Interactions et contrats avec le gouvernement 24</p>	<p>Actifs 41</p> <p>Cadre de la Sécurité de l'information intégrée 42</p> <p>Classification des données 42</p> <p>Utilisation des actifs informatiques 43</p> <p>Gestion des documents commerciaux 44</p> <p>Protection de nos actifs 45</p>	

Introduction : Lettre de notre Président-directeur général



Chers collègues,

Quel que soit le lieu d'activité de IQVIA dans le monde, les valeurs fondamentales d'honnêteté, d'intégrité et de conduite éthique sont au cœur de toutes nos actions. Notre réputation est façonnée par les décisions prises personnellement par chaque employé.

Chacun d'entre nous doit s'efforcer d'être correct et impartial, et d'agir correctement dans son travail, même dans les situations les plus difficiles.

Notre Code de conduite, *Agir correctement*, brosse un tableau clair de ce que nous représentons en tant qu'entreprise, de ce que nous attendons de nous-mêmes et de ce que nous devons faire pour préserver notre réputation. Il régit la façon dont nous menons à bien notre travail et clarifie la manière dont chacun de nous se doit d'agir. Il existe des mesures simples et pratiques que tout le monde peut prendre pour traduire nos valeurs en comportements, notamment :

- La lecture et la consultation régulières de ce guide, pour vous assurer que vous comprenez nos normes de comportement éthique et les lois qui régissent notre travail.
- L'utilisation des ressources énumérées dans ce Code, notamment de notre Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle. Elles permettent de poser des questions sur ces normes ou de faire état de préoccupations sur une infraction éventuelle, même en cas d'incertitude. Les erreurs de jugement, notamment l'absence de

signalement des infractions avérées ou présumées, peuvent causer un tort profond et durable à notre société.

- La compréhension et le respect de toutes les normes contenues dans le Code qui s'appliquent à votre travail.
- La compréhension de votre liberté de vous exprimer et de demander conseil, sans crainte de représailles. Chaque responsable doit créer un environnement où les employés se sentent à l'aise pour signaler des infractions avérées ou présumées, ou des préoccupations.

Le respect de notre Code de conduite est une priorité de premier ordre pour notre activité et notre leadership. Il s'agit d'obligations absolues pour travailler chez IQVIA et chacun d'entre nous doit s'engager en ce sens à 100 %, dans 100 % des cas. Je vous remercie de l'engagement qui est le vôtre à faire respecter sans faille les normes éthiques que nous avons définies pour nous-mêmes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ari Bousbib'.

Ari Bousbib

Président-directeur général
IQVIA

Vision et valeurs de IQVIA

NOTRE OBJECTIF À LONG TERME

Nous fournissons des solutions technologiques et d'informations intégrées pour faire avancer le secteur de la santé.

Notre industrie s'efforce d'améliorer les résultats des patients dans la vie réelle via des innovations en matière de traitement, la fourniture de soins et l'accès aux soins de santé. Les patients comptent sur nous pour trouver des solutions en matière d'information, de technologie et de services dont ils ont besoin pour générer de nouvelles idées et approches. Notre équipe associe habilement connaissances commerciales et scientifiques approfondies, et expertise pratique pour donner aux clients les moyens d'atteindre certains de leurs objectifs les plus importants : améliorer les résultats cliniques, scientifiques et commerciaux ; exploiter tout le potentiel des innovations ; et, au final, créer un monde plus sain.

NOS VALEURS

ORIENTATION CLIENTS : Nous sommes passionnés par la réussite de nos clients.

Nous mettons nos clients au centre de tout ce que nous faisons. Nous nous efforçons d'acquérir une très grande compréhension des défis auxquels ils sont confrontés afin d'établir avec eux des relations fructueuses et durables. Nous nous adaptons aux circonstances changeantes, en partenariat avec nos clients, afin de développer des solutions flexibles et innovantes qui leur permettront de réussir.

AXÉS SUR LES RÉSULTATS : Nous obtenons des résultats.

Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux mais réalisables, persistons malgré les obstacles et assumons notre responsabilité à l'égard de notre travail, quel que soit le résultat. Nous voulons gagner, mais pas à tout prix. La façon dont nous y arrivons est tout aussi importante que le résultat en lui-même.

TRAVAIL D'ÉQUIPE : Nous travaillons mieux quand nous coopérons les uns avec les autres.

Nous travaillons ensemble au-delà des frontières, nous nous efforçons de partager nos connaissances de manière ouverte, nous abordons les défis de manière proactive et nous coopérons les uns avec les autres pour faire le meilleur travail possible. Nous gagnons tous ensemble et perdons tous ensemble.

UNE EXÉCUTION SANS FAILLE : Nous faisons un travail exceptionnel.

Nous sommes passionnés par ce que nous faisons et voulons que notre nom soit associé à l'excellence. Nous sommes proactifs et offrons des solutions de haute qualité. Nous reconnaissons nos erreurs et en faisons une occasion d'apprendre et d'améliorer continuellement notre travail.

INTÉGRITÉ : Nous faisons toujours ce qui est juste.

Nous savons faire la différence entre ce qui est bien et ce qui est mal et choisissons de faire ce qui est juste pour nos employés, nos clients et nos patients, et cela à chaque fois. Nous recherchons des points de vue variés, communiquons ouvertement et honnêtement, et traitons les autres avec respect.



L'engagement de IQVIA

Recommandations supplémentaires

[Bureau de l'éthique et de la conformité](#)

[Service juridique](#)

[Bureau du directeur médical et scientifique \(Chief Medical and Scientific Officer\)](#)

[Ressources humaines](#)

[Audit interne](#)

IQVIA a de solides fonctions organisationnelles qui appuient le comportement éthique, la conformité d'entreprise et l'obtention de résultats en toute intégrité.

Le programme d'éthique et de conformité de IQVIA contribue à la promotion d'une culture de conformité et d'éthique au sein de la Société. Pour ce faire, il élabore et met en œuvre des programmes globaux, qui évaluent les risques de non-conformité et établissent les normes et les politiques, tout en surveillant, en contrôlant et en menant des enquêtes sur des questions touchant à la conformité.

Les autres fonctions qui soutiennent notre engagement envers l'éthique et la conformité sont notamment le service juridique (Legal Department), les Ressources humaines (Human Resources, HR), l'Audit interne (Internal Audit) et le Bureau du directeur médical et scientifique (Chief Medical and Scientific Office).



Responsabilités générales

Non-représailles

IQVIA interdit formellement toute mesure de représailles à l'encontre des employés qui, de bonne foi :

- signalent ou soulèvent une question sur un problème de non-conformité potentiel ;
- formulent une plainte ;
- apportent leur aide pour formuler une plainte ; ou
- coopèrent à une enquête.

Toute personne qui se livre à ces représailles fera l'objet de mesures disciplinaires.

Si quelqu'un utilise des mesures de représailles à votre encontre, veuillez contacter votre responsable, votre représentant local des Ressources humaines, le service juridique ou la [Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle](#).

L'intégrité est une valeur fondamentale de IQVIA.

Nous sommes tous responsables de l'adoption d'une conduite professionnelle éthique.

Parmi vos responsabilités, vous devez veiller à :

- lire et respecter ce Code ;
- lire et vous conformer aux politiques d'entreprise de IQVIA, ainsi qu'aux autres politiques et procédures qui s'appliquent à vos fonctions respectives ;
- agir avec intégrité et de manière professionnelle ;
- ne pas vous livrer à des activités illicites ou contraires à l'éthique ; et
- demander conseil, le cas échéant, en consultant les ressources énumérées dans ce Code.

Si vous êtes au courant ou si vous soupçonnez un manquement ou une infraction à nos politiques ou procédures, vous avez le devoir vis-à-vis de vous-même, de vos collègues et de IQVIA, de signaler vos préoccupations. Vous pouvez signaler les violations avérées ou présumées à votre responsable, à un autre responsable, à votre représentant local des RH, au service juridique, au Bureau de l'éthique et de la conformité ou par le biais de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

Les pratiques commerciales responsables identifiées dans ce Code s'appliquent dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Elles s'appliquent également à tous les employés, administrateurs et dirigeants de IQVIA (collectivement dénommés les « employés » dans ce Code), ainsi qu'aux non-employés tels que les sous-traitants. Sauf indication contraire, et sans que cela leur confère le statut d'employé, les sous-traitants sont également dénommés « employés » dans ce Code, pour en faciliter la lecture uniquement.

Protection contre les représailles

La politique d'absence de représailles de IQVIA protège les personnes qui font état de préoccupations ou demandent conseil. Cela signifie que vous pouvez faire état d'un problème, le signaler de bonne foi ou participer à une enquête, et qu'il est interdit aux autres de prendre des mesures négatives à votre encontre.

Responsabilités supplémentaires des responsables

IQVIA compte sur ses dirigeants pour donner le ton en matière de conduite éthique, en :

- montrant l'exemple et en illustrant les valeurs de IQVIA ;
- communiquant l'importance d'*Agir correctement* ;
- créant un environnement dans lequel tout le monde se sent assez à l'aise pour solliciter de l'aide ou faire part de ses préoccupations ;
- signalant d'éventuels cas de non-conformité ; et
- s'abstenant de prendre ou d'autoriser de prendre des mesures de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des préoccupations ou participent aux enquêtes de la Société.

Responsabilités générales



Questions et réponses

Que signifie signaler « de bonne foi » ?

« Bonne foi » signifie apporter des informations sur une situation qui, selon vous, enfreint ce Code, les politiques de IQVIA ou la loi. Même si vous avez seulement la présomption qu'un manquement a été commis, vous devez en faire état. Il n'y a aucun problème s'il s'avère que vous vous êtes trompé(e) tant que vous l'avez signalé en toute honnêteté. Par exemple, un signalement n'est « pas de bonne foi » si vous faites des déclarations mensongères pour « vous venger » de quelqu'un que vous détestez.

Toute personne qui porte sciemment une fausse accusation ou fournit sciemment de fausses informations peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

Qu'entend-on par représailles ?

« Représailles » signifie prendre des mesures à l'encontre de quelqu'un en guise de revanche ou de rétorsion pour un acte qu'il a effectué. Les représailles peuvent prendre plusieurs formes et être directes ou indirectes. Entre autres exemples de représailles directes, citons le licenciement, la rétrogradation, la réduction de salaire ou une évaluation défavorable des performances sans aucune justification.

Entre autres exemples de représailles indirectes, citons l'exclusion des réunions d'équipe ou des événements sociaux parrainés par la Société.

Je suis au courant d'une violation de nos politiques financières, mais j'ai peur de la signaler. Si je la signale, comment IQVIA me protégera-t-elle contre d'éventuelles représailles ?

Nous prenons des mesures chaque fois qu'une mauvaise conduite est signalée pour protéger la personne qui nous en informe. Ces mesures peuvent varier, mais peuvent comprendre les suivantes :

- rappels aux personnes impliquées de la politique d'absence de représailles ;
- suivi continu du problème ; ou
- mesures correctives suite aux représailles (le cas échéant).

Vous devez toujours signaler des représailles avérées ou présumées afin que des mesures correctives nécessaires puissent être prises.

Nous interdisons toute forme de représailles à l'encontre de toute personne qui signale de bonne foi une non-conformité potentielle ou formule une plainte.



Organisation d'Agir correctement

Recommandations supplémentaires

Les politiques d'entreprise sont accessibles à l'aide du lien suivant : [Politiques d'entreprise IQVIA](#)

Agir correctement est le document de référence central pour la philosophie de notre Société en matière d'éthique, d'intégrité et de prise de décision. Le Code s'articule autour de domaines d'activité et comporte des renvois aux politiques d'entreprise qui renforcent et reflètent notre culture et nos valeurs fondamentales.

Dans le Code, vous en apprendrez plus sur nos politiques d'entreprise, lesquelles définissent les exigences et les limitations en matière de comportement et de prise de décision. Vous pouvez accéder à toutes les politiques d'entreprise par le biais du site intranet de IQVIA. Certes, chaque politique d'entreprise ne sera pas examinée dans le Code, mais vous serez dirigé(e) vers des ressources où vous trouverez des informations supplémentaires sur des politiques spécifiques. Tous les employés sont tenus de lire périodiquement et d'accuser réception du Code et des politiques applicables, aussitôt que ces derniers sont reçus.



Éthique professionnelle

IQVIA fait preuve d'un engagement indéfectible en faveur des normes éthiques les plus élevées.

Les activités professionnelles de IQVIA ont des répercussions sur la vie de nombreuses personnes, notamment les patients, les participants aux essais, les employés, les clients et les investisseurs. L'instauration de la confiance et d'une réussite commerciale durable dépend d'un comportement honnête et éthique. Agir de manière éthique consiste à opérer de bons choix conformément aux normes de IQVIA. Agir de manière éthique signifie également exercer les activités de IQVIA dans le plein respect de l'esprit et de la lettre des lois et règlements applicables.



Éthique professionnelle

Recommandations supplémentaires

Lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité
Politique d'entreprise

Professionnels de santé et fonctionnaires
Politique d'entreprise

Le terme « fonctionnaires » recouvre :

- les médecins, pharmaciens et autres prestataires de soins de santé affiliés à une entité gouvernementale, comme les hôpitaux ou les universités publiques ;
- les responsables de la santé publique ;
- les responsables des douanes et importations ;
- les régulateurs de la santé, notamment les inspecteurs ;
- les fonctionnaires responsables de l'approbation et de l'enregistrement des produits ;
- les fonctionnaires responsables de la tarification des produits ;
- les fonctionnaires responsables des remboursements de produits ; et
- les fonctionnaires responsables d'inscrire les produits sur les listes de médicaments des hôpitaux.

Lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité

IQVIA ne tolère pas la corruption ou toute autre forme d'atteinte à la probité. Dans la quasi-totalité des pays dans lesquels IQVIA exerce ses activités, il est illégal de verser un paiement à un fonctionnaire dans le but d'obtenir ou de conserver un marché, ou d'obtenir un avantage commercial concurrentiel. Dans de nombreux pays, la corruption commerciale dans le secteur privé est également interdite. Les effets de la corruption et des autres atteintes à la probité sont très étendus. Ils nuisent tant aux entreprises qu'aux personnes. En matière de corruption et d'autres atteintes à la probité, IQVIA est assujettie à la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et à la Bribery Act du Royaume-Uni, quel que soit le pays où les activités concernées se déroulent et quelle que soit la nationalité du ou des employé(s) impliqué(s). IQVIA est également assujettie à la législation de lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité des pays où nous exerçons nos activités. La corruption et les atteintes à la probité entraînent des conséquences à la fois pour la Société et pour les employés pris individuellement.

Vous ne devez pas donner ou recevoir des pots-de-vin ou vous livrer à d'autres pratiques de corruption ou d'atteinte à la probité. Cette interdiction s'applique même dans les pays où la corruption est monnaie courante et les normes juridiques et/ou culturelles le permettent. IQVIA interdit l'offre, l'autorisation, la promesse ou la fourniture de toute contrepartie de valeur, directement ou indirectement (par exemple, en faisant un don à une organisation caritative), à



Éthique professionnelle



un fonctionnaire ou en son nom, ou à un homme d'affaires ou en son nom, dans l'intention :

- d'influencer une prise de mesure officielle ;
- de remporter des marchés ; ou
- d'obtenir un avantage indu.

IQVIA interdit également les paiements de facilitation, qui sont des paiements destinés aux fonctionnaires pour accélérer l'exécution de démarches administratives courantes (par exemple, l'obtention de licences, de permis ou d'autres documents nécessaires du gouvernement). Les paiements de facilitation n'englobent pas le versement de frais légitimes en vue d'accélérer un service fourni par le gouvernement. Par exemple, le versement d'une somme fixée officiellement pour l'obtention plus rapide d'un visa ou d'un nouveau passeport auprès d'un consulat. Le paiement de ce type de frais est autorisé, à condition qu'il soit professionnellement nécessaire, transparent et ouvert, qu'un reçu l'accompagne et que le décaissement soit dûment comptabilisé dans les livres financiers de IQVIA. Pour plus de conseils, contactez le service juridique ou la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

IQVIA dispose d'un système de procédures financières et comptables devant être respectées, comprenant notamment des contrôles internes visant à maintenir des livres et registres exacts et transparents.

IQVIA et tout employé impliqué peuvent être tenus responsables en cas de corruption par un tiers pour le compte de IQVIA. Les employés doivent prendre les précautions raisonnablement nécessaires en vue de garantir que tous les tiers auxquels ils font appel possèdent des qualifications solides, qu'ils facturent les frais normaux, que leurs intérêts ne présentent pas de conflits apparents et qu'ils sont disposés à signer un contrat écrit comportant un engagement à ne pas effectuer des paiements interdits par la loi. Par

« tiers », on entend les fournisseurs, agents, courtiers, consultants ainsi que les coentreprises et partenaires d'alliances. Les employés doivent sélectionner ces partenaires d'affaires avec le plus grand soin pour s'assurer de leur bonne réputation, de leur honnêteté et de leurs qualifications au regard des fonctions concernées, et suivre à cet effet leur activité après leur sélection. IQVIA a adopté des procédures de diligence raisonnable obligatoires pour certains tiers intermédiaires.

Vous devez signaler toute violation réelle ou présumée de notre Politique de lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité par la Société, un employé, un client ou tout tiers au service juridique, au Bureau de l'éthique et de la conformité ou à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.



QUESTIONS ET RÉPONSES

IQVIA a fait appel à un agent pour participer à un projet et celui-ci a exigé un important paiement supplémentaire en espèces pour obtenir une approbation gouvernementale dont nous avons rapidement besoin. Si nous n'obtenons pas cette approbation, nous ne pourrions pas respecter le délai d'exécution d'une composante du projet. Que dois-je faire ?

Il s'agit d'une demande inhabituelle. Ne procédez pas au paiement sans savoir à quelles fins l'agent utilisera l'argent. Vous devez vous assurer que l'agent n'utilise pas cet argent à des fins inappropriées, notamment comme un pot-de-vin. Contactez le service juridique, le Bureau de l'éthique et de la conformité ou la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle pour obtenir une aide.

Éthique professionnelle

Recommandations supplémentaires

[Lois antitrust et équité des transactions](#)

[Politique d'entreprise](#)

[Service juridique](#)

Lois antitrust et équité des transactions

IQVIA livre une concurrence vigoureuse et loyale pour ses activités en se fondant sur les mérites de nos produits et services. IQVIA se conforme à toutes les lois applicables en matière d'antitrust et de concurrence, ces lois pouvant varier d'un pays à l'autre, et contribue à la promotion de libres marchés. Ces lois obligent les sociétés à rivaliser de manière indépendante plutôt que de s'associer pour limiter le commerce de manière déloyale. Les lois antitrust et relatives à la concurrence sont strictement appliquées. En cas de violation, des sanctions sévères peuvent être imposées à IQVIA et à ses employés.

Concurrents

IQVIA interdit toute conduite susceptible d'enfreindre les lois antitrust et relatives à la concurrence. Ces lois empêchent des vendeurs concurrents d'entreprendre certaines activités, notamment la fixation des prix, la répartition des marchés et le boycott collectif.

Nous ne devons jamais donner ne fût-ce que l'impression de nous entendre avec un concurrent pour limiter notre concurrence. Hormis dans le cadre de discussions approuvées (comme celles régies par les règles des associations professionnelles), ne communiquez pas avec les concurrents sur des sujets sensibles, tels que :

- les prix antérieurs, actuels ou futurs ;
- les politiques de tarification ;
- les remises ;
- les stratégies de commercialisation ; ou
- les programmes d'expansion.

Client

Les restrictions des lois antitrust et relatives à la concurrence peuvent également s'appliquer à certains accords entre acheteurs concurrents et, dans certaines circonstances, entre vendeur et acheteur. Les actions de IQVIA ne doivent pas donner l'impression qu'elle essaie de livrer une concurrence déloyale. Consultez le service juridique avant la conclusion de tout accord visant à :

- limiter les personnes ou les entreprises auprès desquelles nous achèterons des biens ou services ;
- limiter le droit d'un client d'acheter des biens et des services auprès de tiers ;
- faire une distinction inéquitable en matière de prix, de remises ou de concessions entre des clients concurrents qui sont dans une situation semblable ; ou
- Ne pas travailler avec un produit concurrent.

Activités des associations professionnelles

Les réunions d'associations professionnelles et autres rencontres de l'industrie ont des fins commerciales légitimes. Elles peuvent cependant présenter des risques, car les concurrents sont souvent présents et discutent de sujets d'intérêt mutuel. Les associations professionnelles disposent en général de procédures pour un échange d'informations. Assurez-vous que vous respectez ces procédures lorsque vous participez aux associations professionnelles ou aux événements sociaux connexes. Ne discutez pas avec les concurrents de sujets sensibles comme la tarification.

Éthique professionnelle



Informations relatives à la concurrence

Les informations sur les concurrents constituent un précieux outil commercial, mais elles doivent être obtenues à partir de sources publiques. Ces sources sont, notamment, les sites Web, les présentations publiques, les articles de journaux ou les annonces publicitaires. N'obtenez pas des informations sur la concurrence illégalement ou par tout autre moyen inapproprié. En outre, vous ne devez pas faire une fausse déclaration sur votre identité ou celle de votre employeur. Préservez toujours la confidentialité des informations concernant nos clients, fournisseurs et concurrents, conformément aux politiques de confidentialité de IQVIA. N'utilisez pas les employés des clients ou des concurrents comme sources d'informations non publiques. Ne discutez pas à propos d'informations confidentielles concernant un ancien employé. Personne chez IQVIA ne doit vous demander de fournir de telles informations.

Parole et écriture

Faites preuve de prudence quant à la manière dont vous parlez et écrivez. Les violations des lois sur la concurrence mettent souvent en jeu des questions d'intention et de motif. Les documents et les communications tant écrites que verbales qui sont mal formulés peuvent faire l'objet d'une mauvaise interprétation. Évitez, par exemple, les énoncés du type : « *Nous allons écraser la concurrence* » ou « *J'ai hâte de leur faire fermer boutique.* »

Équité des transactions

Nous recherchons l'avantage concurrentiel par des performances supérieures, non pas par des pratiques commerciales déloyales ou illicites. Nous devons traiter équitablement avec nos clients, fournisseurs, concurrents et employés. Vous ne devez pas tirer d'avantage indu auprès de qui que ce soit, au moyen de manipulations, de dissimulation, d'abus d'informations privilégiées, de déclarations trompeuses concernant des faits importants ou de toute autre pratique commerciale déloyale. Par exemple,

vous devez faire des déclarations véridiques sur nos services et ne pas faire de fausses déclarations sur un concurrent.



Questions et réponses

À l'occasion d'un salon professionnel, je me suis retrouvé parmi un groupe de personnes qui se sont mises à parler de la tarification à prix réduit et des stratégies de commercialisation. Cette discussion m'a préoccupé et je leur ai demandé de changer de conversation. Ai-je agi correctement ?

Oui. Si un concurrent ou toute autre personne essaie d'aborder ce genre de sujets, mettez immédiatement un terme à la discussion et, si nécessaire, quittez les lieux.

J'essaie d'obtenir un important marché pour IQVIA. Puis-je prétendre que je viens de la part du client pour obtenir des informations sur le projet d'offre d'un concurrent ?

Non. Il n'est pas approprié d'obtenir des informations d'un concurrent en faisant une fausse déclaration sur votre identité. Vous devez faire preuve d'honnêteté en recueillant des informations sur nos concurrents.

Mon cousin travaille chez un concurrent et souhaite échanger des informations sur les prix. Il souhaite obtenir ces informations uniquement à des fins de référencement. Est-ce acceptable ?

Non. IQVIA interdit tout échange d'informations tarifaires avec un concurrent. Ces informations sont extrêmement confidentielles et, si elles sont communiquées, elles pourraient donner l'apparence d'un accord destiné à fixer les prix.

Éthique professionnelle

Recommandations supplémentaires

[Activités de campagne politique et d'affaires gouvernementales](#)
Politique d'entreprise

Activités de campagne politique

Nous encourageons votre participation aux activités civiques. Par exemple, le service dans des organismes publics, le travail auprès d'organisations de défense des intérêts ou la participation à des activités de campagne politique. De telles activités sont considérées comme personnelles et volontaires, et doivent être exercées sur votre temps libre et dans le respect des politiques de la Société. Aucun employé de IQVIA ni aucune personne agissant au nom de IQVIA ne peut faire de contribution ou de dépense politique directe ou indirecte au nom de IQVIA, sauf autorisation écrite du service juridique.

En outre :

- les responsables de la Société ne doivent pas solliciter des contributions politiques auprès de salariés non-cadres relevant de leur lien hiérarchique direct ;
- les employés ne doivent pas utiliser leurs comptes de messagerie professionnels pour envoyer des courriels liés à la campagne à des employés ou des intervenants extérieurs ; et
- les installations de IQVIA ne doivent pas être utilisées pour organiser des événements de campagne politique, tels que des collectes de fonds au profit de candidats, sans l'approbation du service juridique.



Éthique professionnelle

Recommandations supplémentaires

Cadeaux et divertissements

Politique d'entreprise

Les « cadeaux et divertissements » désignent toute contrepartie de valeur pour laquelle vous n'êtes pas tenu(e) de supporter le coût de détail ou usuel et habituel, notamment les repas, les rafraîchissements, les billets d'accès à des événements récréatifs ou sportifs, les déplacements ou les hébergements.

Cadeaux et divertissements

Les cadeaux et divertissements offerts par des clients, fournisseurs ou autres tiers, reçus de ceux-ci ou pour leur compte doivent être :

- permis par la loi, non répétitifs et adaptés au niveau du donneur et du bénéficiaire ;
- d'une valeur raisonnable ; et
- dûment enregistrés conformément aux rapports de dépenses de la Société et aux exigences comptables internes.

Entre autres exemples de ces cadeaux acceptables, nous pouvons citer des articles portant le logo de IQVIA, un petit panier de fruits ou des bonbons. Entre autres exemples de divertissements acceptables, nous pouvons citer un repas occasionnel ou la participation à un événement récréatif ou sportif. Un représentant de la Société qui organise l'événement doit s'y trouver. Si l'hôte n'est pas présent, le divertissement doit être considéré comme un cadeau et reste soumis aux limites des cadeaux ci-dessous.

Les cadeaux et les divertissements faisant intervenir des tiers NE doivent PAS être :

- offerts ou acceptés en échange de la réception ou de l'offre de quelque chose en contrepartie ;
- offerts ou acceptés pour obtenir un avantage indu ;
- utilisés pour influencer ou donner l'impression d'influencer votre capacité d'agir au mieux des intérêts de IQVIA, notamment par un cadeau donné ou reçu lors de la sélection des fournisseurs ;

- demandés par les employés de IQVIA ;
- des espèces ou des quasi-espèces, notamment des cartes-cadeaux physiques ou virtuelles ou des chèques-cadeaux ;
- offerts ou acceptés par un membre de la famille ; ou
- excessifs.

Des normes plus restrictives en matière de cadeaux et de divertissements peuvent s'appliquer aux bureaux locaux ou aux unités opérationnelles. En cas de conflit entre les normes, la plus rigoureuse doit être appliquée.

Si vous avez des doutes concernant l'offre ou la réception d'un cadeau ou d'un divertissement, adressez-vous à votre responsable, à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle ou au service juridique. Si vous ne pouvez pas solliciter des conseils, n'offrez pas le cadeau ou refusez-le poliment. L'offre et la réception de montants autres que ceux des restrictions de notre politique nécessitent l'autorisation écrite préalable du service juridique.

Les employés doivent également respecter les normes énoncées dans notre Politique d'entreprise sur les professionnels de santé et les fonctionnaires. Pour des orientations sur les normes régissant les cadeaux et divertissements faisant intervenir uniquement des employés de IQVIA, veuillez consulter notre Politique mondiale sur les déplacements et les dépenses.

Éthique professionnelle

Recommandations supplémentaires

[Politique mondiale sur les déplacements et les dépenses](#)

[Professionnels de santé et fonctionnaires](#)

Politique d'entreprise



Questions et réponses

Puis-je acheter un cadeau à un médecin qui encadre une étude de IQVIA ?

Il existe très peu de situations dans lesquelles il est acceptable d'offrir un cadeau à un prestataire de soins de santé. Un grand nombre de lois et règles s'appliquent aux cadeaux, y compris les invitations à des repas, offerts aux médecins. La politique de IQVIA consiste à respecter toutes ces restrictions. D'autres politiques d'entreprise, notamment celles qui concernent les interactions avec les professionnels de santé et les fonctionnaires, ainsi que la lutte contre les rétrocommissions, limitent les cadeaux destinés aux médecins.

En fonction de leur caractère applicable aux services de la Société, vous devez respecter les lignes directrices sectorielles, notamment les directives de la PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America) des États-Unis sur les principes relatifs à la conduite des essais cliniques (*PhRMA's Principles on Conduct of Clinical Trials*), qui s'appliquent aux études sur les médicaments expérimentaux. En effet, le Code de PhRMA et le Code de pratique de l'ABPI (Association of the British Pharmaceutical Industry) (*ABPI Code of Practice*) et d'autres lignes directrices similaires s'appliquent aux produits médicaux approuvés. Enfin, nos clients et ceux qui emploient des médecins ont souvent leurs propres politiques en ce qui concerne les cadeaux en faveur de ces derniers, et nous pouvons accepter par contrat de les respecter. En cas de normes conflictuelles, vous devez appliquer la norme la plus rigoureuse.

Notre Politique d'entreprise sur les cadeaux et divertissements limite le coût d'un divertissement que je suis en droit de recevoir d'un fournisseur. Comment puis-je savoir si un événement ou un dîner avec un fournisseur respecte nos normes ?

Soyez proactif avant d'accepter des invitations de la part des fournisseurs. Avant d'accepter une invitation à un dîner ou autre événement, informez le fournisseur de notre politique. Posez ensuite quelques questions élémentaires à propos de l'événement. Les fournisseurs doivent respecter notre politique, tout comme nous devons respecter la leur.

Éthique professionnelle

Recommandations supplémentaires

[Dons à des organisations caritatives](#)

Politique d'entreprise

Dons à des organisations caritatives

IQVIA s'est engagée à aider les communautés où vivent et travaillent ses employés. Les employés de IQVIA font du bénévolat, en consacrant leur temps et leurs ressources pour contribuer à l'avènement de changements positifs. IQVIA a choisi de se concentrer sur différentes activités de soutien philanthropique ou tournées vers les communautés. Les employés doivent respecter la Politique sur les dons à des organisations caritatives lorsqu'ils font des dons de ce type au nom de la Société à des organisations à but non lucratif ou à des établissements d'enseignement.



Sécurité des patients et éthique médicale

IQVIA agit avec intégrité et en totale conformité avec les normes éthiques.

L'information sauve des vies. La plupart des aspects du travail de IQVIA influent sur les patients, notamment les patients qui participent à la recherche clinique et ceux dont les soins seront affectés par les connaissances que nous contribuons à élaborer. Nous nous sommes engagés à aligner ce travail sur les normes médico-éthiques largement acceptées.



Sécurité des patients et éthique médicale

Recommandations supplémentaires

[Éthique de la recherche biomédicale et protection des participants aux essais cliniques](#)

[Politique d'entreprise](#)

[Bureau du directeur médical et scientifique \(Chief Medical and Scientific Officer\)](#)

Protection des participants aux essais et des patients

Nous nous engageons à veiller à ce que les participants aux essais cliniques participent à une étude validée scientifiquement, dont le profil avantage-risque est approprié, avec un consentement éclairé adéquat et sous une supervision adéquate. Les principes acceptés au niveau mondial façonnent la recherche clinique conduite par IQVIA. Au nombre desdits principes figurent le Code de Nuremberg, le rapport Belmont, la déclaration d'Helsinki et le consensus de la communauté médico-éthique mondiale. La protection de la sécurité des participants aux essais est une préoccupation majeure qui commence bien avant le recrutement des participants et se poursuit pendant toute la durée de l'essai et après son achèvement.

Normes médico-éthiques

Notre position de leader mondial des soins de santé exige que nous agissions constamment dans le respect des normes médico-éthiques mondiales largement acceptées. Nous considérons ces normes comme collaboratives et nullement en contradiction avec les bonnes pratiques scientifiques et commerciales. Nous cherchons proactivement à identifier, à évaluer et à répondre à tout problème d'éthique médicale. Lors de l'évaluation d'un tel problème, IQVIA utilise une approche objective, fondée sur des preuves et collaborative pour contribuer à la protection de la sécurité de nos participants aux études et patients. Le Bureau du directeur médical et scientifique appuie nos efforts en ce qui concerne la conduite éthique de la recherche.



Conformité réglementaire biopharmaceutique

Recommandations supplémentaires

[Conformité réglementaire pour les essais cliniques](#)

[Essais et activités de promotion](#)

[Politique d'entreprise](#)

Réglementation sur les essais cliniques

IQVIA a pris l'engagement de participer au développement de produits biopharmaceutiques sûrs et efficaces, et de protéger les droits, la sécurité et le bien-être des êtres humains participant aux études cliniques. Le respect des exigences légales applicables et des normes éthiques qui régissent la conduite des essais cliniques est une exigence fondamentale pour la protection des participants humains aux essais et pour garantir l'intégrité des données de l'étude. Les lois et règlements sur les études cliniques propres à chaque pays, les normes internationales en matière d'études ainsi que les documents d'orientation des organismes de réglementation constituent collectivement les Bonnes pratiques cliniques (BPC). Nous mettons en œuvre nos essais cliniques dans le respect des sections applicables des BPC dans tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous menons des essais observationnels et post-marketing conformément aux lois et règlements en vigueur et aux normes de recherche internationales.



Conformité réglementaire biopharmaceutique

Recommandations supplémentaires

[Service juridique](#)

Activités de promotion

Les gouvernements réglementent la promotion des produits destinés à nos clients. Notre respect des exigences légales applicables qui régissent les activités de promotion permet de garantir que la promotion des produits biopharmaceutiques réglementés est faite uniquement aux fins autorisées et indiquées sur l'étiquette. IQVIA se conforme aux exigences légales applicables et aux codes de conduite sectoriels relatifs à la promotion des produits biopharmaceutiques. Les supports de promotion et les présentations doivent être approuvés avant leur utilisation et ces supports, lorsqu'ils sont réglementés, doivent refléter l'usage autorisé du produit indiqué sur l'étiquette. Les cadeaux et divertissements ne doivent pas être offerts en vue d'inciter à prescrire des produits réglementés ou d'en favoriser indûment l'achat. Les cadeaux et divertissements doivent être offerts dans le respect de nos politiques et procédures. Les pratiques d'échantillonnage des produits doivent respecter les exigences légales applicables en ce qui concerne la distribution et la documentation.

Signalez vos éventuelles préoccupations concernant les pratiques de promotion au service juridique ou à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.



Questions et réponses

Un client a l'intention d'effectuer un essai clinique dans un pays, mais il n'envisage pas de chercher à obtenir une approbation pour vendre ou offrir à la vente le produit dans le pays concerné.

Ce plan est-il acceptable ?

Les normes internationales relatives aux essais cliniques découragent l'exécution d'essais cliniques dans des marchés où le produit ne sera pas offert. Vous devez le signaler au directeur médical et scientifique ou à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle. Il est également conseillé de rappeler au client qu'il est dans son intérêt de respecter ces lignes directrices.

Mon responsable m'a dit que je pouvais augmenter mes ventes si j'informais un médecin de la toute nouvelle utilisation de l'un des produits de notre client. Cette utilisation n'est pas encore approuvée.

Puis-je le faire ?

Non. Une telle action peut constituer une promotion non approuvée ou « hors indication ». Si un médecin vous demande ces informations, respectez les procédures de gestion des demandes d'informations médicales ou hors indication. Vous pouvez également contacter le service juridique ou la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle pour plus d'informations.

Conformité réglementaire biopharmaceutique

Recommandations supplémentaires

[Professionnels de santé et fonctionnaires](#)

Politique d'entreprise

[Environnement, hygiène et sécurité](#)

Politique d'entreprise

Rémunération du responsable principal des essais/bénéficiaires

IQVIA rémunère les chercheurs au nom des promoteurs pour la prestation de services prescrits par le protocole dans les essais cliniques gérés par IQVIA. Cette rémunération doit être équitable, raisonnable et conforme à la juste valeur sur le marché. La rémunération des chercheurs doit respecter les politiques et procédures de la Société.

Environnement, hygiène et sécurité

IQVIA exerce ses activités de manière responsable en veillant à la protection de l'environnement, de la santé, de la sûreté et de la sécurité de nos employés, de nos clients, de nos patients, de nos sous-traitants et du public. IQVIA respecte les exigences légales applicables et les normes sectorielles relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Vous devez contribuer activement à assurer un environnement de travail sûr, sain et sécurisé. Vous devez suivre toutes les règles et procédures relatives à la sécurité qui s'appliquent à votre site et participer à la formation requise.

Vous devez rapidement signaler les situations dangereuses ou autres risques au département approprié de votre site. Vous devez également connaître les mesures d'urgence et d'évacuation et les numéros de téléphone en cas d'urgence de votre lieu de travail. Veillez à toujours porter tout équipement ou vêtement de protection qui vous est attribué dans le cadre de vos activités professionnelles.



Conformité réglementaire biopharmaceutique

Recommandations supplémentaires

[Service juridique](#)

[Professionnels de santé et fonctionnaires](#)

Politique d'entreprise

[Cadeaux et divertissements](#)

Politique d'entreprise

[Inspections réglementaires](#)

Politique d'entreprise

[Contrats gouvernementaux](#)

Politique d'entreprise

Interactions et contrats avec le gouvernement

Interactions avec les fonctionnaires

Nos employés du monde entier traitent régulièrement avec des fonctionnaires, y compris des fonctionnaires issus d'organismes qui réglementent certains domaines de nos activités. Certaines lois et certains règlements s'appliquent à nos modes d'interaction avec les fonctionnaires. Ces lois peuvent interdire l'offre de divertissements ou cadeaux à ces fonctionnaires. Notre politique requiert de se conformer à toutes ces exigences. Si vous interagissez avec des fonctionnaires au nom de IQVIA, notamment lors des inspections du gouvernement dans vos locaux, vous devez respecter nos politiques et procédures concernant ces interactions.

Contrats gouvernementaux

Lorsque nous fournissons des services à un organisme gouvernemental, nos responsabilités sont plus importantes que dans le cadre de transactions commerciales privées. Par exemple, dans le cadre des contrats avec le gouvernement des États-Unis, nous devons nous conformer à la Federal Acquisition Regulations (FAR) ainsi qu'aux suppléments de diverses agences gouvernementales. Dans le cadre du travail avec les organismes gouvernementaux des États-Unis, nous devons déclarer tout cas connu de fraude, de conflit d'intérêts, de corruption ou de paiement indu. En outre, si vous êtes un Responsable principal des essais ou un membre du personnel

clé dans un projet financé par le gouvernement des États-Unis, vous pouvez être tenu de vous conformer aux exigences de déclaration financière. Vous devez vous assurer de l'exactitude de ces certifications ou déclarations destinées à tout organisme gouvernemental. Elles doivent également être examinées et approuvées par le service juridique avant d'être signées par un responsable habilité de IQVIA.

En Europe, les exigences des contrats gouvernementaux peuvent inclure la conformité aux règlements, directives ou annexes émis par la Commission européenne, ou aux dispositions législatives et aux règles d'approvisionnement des États membres. Dans d'autres endroits, toute exigence applicable doit être identifiée avant de conclure un contrat gouvernemental.

Communication et protection de données

L'information sauve des vies. IQVIA valorise et protège les informations et les données en tant qu'actifs commerciaux fondamentaux.

La confiance est vitale à la réussite pérenne de IQVIA, chacun d'entre nous doit donc se conformer aux normes de la Société en matière de communication et de protection des informations personnelles, confidentielles et exclusives. Dans ses communications internes comme externes, IQVIA s'exprime d'une voix claire, honnête et cohérente à travers tous les médias.



Communication et protection de données

Recommandations supplémentaires

[Relations avec les médias](#)

Politique d'entreprise

[Marketing et image de marque](#)

Politique d'entreprise

[Publications et présentations externes](#)

Politique d'entreprise

[Réglementation FD \(« Fair Disclosure »
ou divulgation loyale\)](#)

Politique d'entreprise

[Surveillance, contrôles et rapports
financiers](#)

Politique d'entreprise

Communication

La communication précise avec nos employés, nos clients, nos investisseurs et le public est essentielle à notre succès. Notre réputation se fonde sur la délivrance d'informations opportunes, exactes et cohérentes.

- **Relations avec les médias** : Nous valorisons nos relations avec les médias. IQVIA a désigné des personnes ayant le rôle de contacts autorisés lors de toutes les activités impliquant des médias en vue de garantir des réponses cohérentes et coordonnées, et d'assurer que toutes les demandes de renseignements sont traitées adéquatement par des professionnels expérimentés des relations avec les médias au sein de notre entreprise. Sauf si vous êtes autorisé(e) à parler en notre nom, transmettez rapidement toutes les demandes de renseignements des médias au groupe chargé des communications d'entreprise.
- **Publicité et promotion** : Nous devons décrire nos produits et services avec exactitude. Toutes les affirmations publicitaires et promotionnelles, ainsi que les supports de marketing sous tous les formats, doivent recevoir les approbations nécessaires. Tous les employés doivent utiliser les marques, marques de commerce et marques de service existantes de la Société, conformément à nos normes sur les marques.
- **Présentations au public et articles** : Les employés de IQVIA ont souvent l'opportunité de réaliser des présentations publiques ou de publier des articles sur leur travail ou leurs domaines d'expertise. Vos présentations et articles ne doivent en aucun cas divulguer des informations relevant de la propriété exclusive de la Société ou de ses clients. Avant leur usage ou leur publication, tous ces articles et toutes ces présentations doivent recevoir toutes les approbations appropriées, en accord avec les politiques de la Société.

- **Publication des informations financières** : Toutes les communications externes concernant les informations financières ou d'autres informations confidentielles de IQVIA doivent être conformes à nos politiques de communication équitable, d'information et de divulgation financières.



QUESTIONS ET RÉPONSES

Je sais que notre groupe de développement produit élabore actuellement un nouveau produit. J'essaie de conclure une vente importante avec un nouveau client. Je suis certain que je peux y parvenir en promettant au client que le nouveau produit sera disponible à la fin de l'année. Cette affirmation ne me paraît pas trompeuse, car nous travaillons vraiment sur le produit actuellement.

Vous ne pouvez pas faire état d'informations qui n'existent pas s'agissant d'un produit. Même si vous avez été autorisé à annoncer à un client l'élaboration d'un nouveau produit, lorsque la Société ne vous a pas officiellement spécifié sa date de disponibilité, vous ne devez pas promettre sa mise à disposition à une date donnée.

Communication et protection de données

Recommandations supplémentaires

[Réseaux sociaux](#)
Politique d'entreprise

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux, notamment Twitter, Facebook et LinkedIn, génèrent des opportunités pour développer des conversations et des communautés, mais ils entraînent également des risques.

Vous devez adopter une conduite sur les réseaux sociaux conforme aux politiques de IQVIA, que ce soit dans le cadre d'activités liées à la Société ou d'activités personnelles susceptibles d'avoir un impact sur la Société ou sa réputation. Par exemple, seuls des employés habilités peuvent représenter la Société sur les réseaux sociaux. En outre, les employés ne doivent pas participer aux publications des réseaux sociaux qui sont en contradiction avec ou qui enfreignent les politiques ou procédure de la Société, notamment la Politique sur le lieu de travail respectueux et les politiques de confidentialité qui interdisent la divulgation des informations confidentielles ou protégées de IQVIA ou de ses clients. Vous ne devez pas faire de commentaires sur les activités, produits ou services de la Société sans vous identifier en tant qu'employé, ni sans inclure un avis de non-responsabilité indiquant que les points de vue adoptés sont personnels et ne relèvent pas de la Société.



Communication et protection de données

Recommandations supplémentaires

Confidentialité

Politique d'entreprise

Les « *informations confidentielles* » comprennent les informations qui ne sont pas connues du public et les informations collectées auprès de tiers qui peuvent faire l'objet d'un accord de confidentialité.

Elles comprennent généralement, entre autres :

- les données de tarification ;
- les revenus, les bénéfices non publiés ou d'autres données financières ;
- les données des ressources humaines ;
- les processus opérationnels, plans et stratégies ;
- les logiciels, la programmation et le code source ;
- les listes de clients et d'employés ;
- les méthodes ou systèmes d'entreprise.

Réglementation FD (« Fair Disclosure » ou divulgation loyale)

Politique d'entreprise

Confidentialité

IQVIA considère les informations confidentielles comme un actif commercial précieux. Chacun d'entre nous doit signer un accord de confidentialité inhérent à son emploi chez IQVIA. Cet accord et nos politiques vous interdisent d'utiliser, de reproduire, de modifier ou de divulguer des informations confidentielles de IQVIA ou de tiers liés sans autorisation écrite appropriée.

Nous avons chacun l'obligation de protéger les informations confidentielles que nous recevons ou celles dont nous sommes les auteurs dans le cadre de notre travail, de même que les autres informations sensibles que nous recevons des clients, fournisseurs, partenaires ou autres, susceptibles d'être utilisables par les concurrents ou de nuire à IQVIA ou à ses clients si elles sont divulguées. Vous devez :

- être prudents lorsque vous évoquez des informations confidentielles ou les manipulez dans des lieux publics comme les aéroports ou les restaurants, ou à l'aide des différents canaux de communication publics, comme les réseaux sociaux ;
- être prudents lorsque vous utilisez des appareils mobiles ou des systèmes d'information ;
- ne pas communiquer d'informations confidentielles à l'extérieur de IQVIA, sauf si le tiers concerné a signé un accord de confidentialité ou de non-divulgaration approuvé par le service juridique et, si des informations confidentielles sont communiquées, vous assurer qu'elles sont restituées ou détruites une fois utilisées ;

- ne communiquer les informations confidentielles que sur la base du « besoin d'en connaître » aux destinataires tiers et, en interne, aux personnes qui travaillent pour ou au nom de IQVIA ; et
- vérifier soigneusement le contenu et les adresses des lettres, colis, courriels, ainsi que les numéros de télécopie, avant l'envoi d'informations confidentielles. Réfléchissez-y à deux fois avant de les divulguer.

Certains événements nécessitent des délais réglementaires de déclaration spécifiques. Dès que vous en prenez connaissance, signalez immédiatement à votre responsable et à un membre du service juridique ou de l'équipe chargée de la confidentialité toute télécopie, tout message électronique et tout colis contenant des informations confidentielles, ou d'autres éléments divulgués par inadvertance. Prenez ensuite des mesures pour récupérer les informations ou demandez au destinataire de les supprimer ou de les détruire.

Si vous quittez IQVIA, vous devez restituer sans délai l'ensemble des rapports, informations et autres supports relatifs à la Société. Il vous sera interdit d'utiliser toute information ou procédure relative à IQVIA ou à nos clients pour votre bénéfice propre ou celui d'autres personnes. Cette interdiction restera valable après que vous ayez quitté votre poste au sein de IQVIA.

Communication et protection de données

Recommandations supplémentaires

[Protection des données d'identification](#)
Politique d'entreprise

Protection des informations personnelles

Notre politique consiste à nous conformer aux lois et règlements régissant le recueil, l'usage, la transmission et la sécurité de toute information personnelle dont nous sommes les auteurs, que nous recevons, que nous conservons ou que nous transmettons.

Les informations personnelles sont toute information ou tout ensemble d'informations concernant une personne identifiée ou identifiable qui, seul(e) ou utilisé(e) avec d'autres informations, permet d'identifier une personne. Par exemple, le nom d'une personne, l'adresse du domicile, les numéros de téléphone, l'adresse de messagerie personnelle ou des informations relatives à la santé, à l'origine ou aux convictions religieuses d'une personne. Les informations personnelles peuvent être sur n'importe quel support ou avoir n'importe quel format. Il peut ainsi s'agir aussi bien de dossiers informatisés ou électroniques que de fichiers sur papier.

Vous êtes tenus de :

- protéger et traiter les informations personnelles auxquelles vous avez accès, conformément à nos politiques et procédures de confidentialité des données et de protection des informations personnelles ;
- vous conformer à nos contrôles internes et externes stricts visant à respecter la vie privée des patients, en évitant autant que possible l'usage d'informations personnelles permettant de les identifier dans les produits et services, ou, si IQVIA utilise des informations personnelles permettant d'identifier les patients, d'obtenir préalablement leur consentement informé et exprès ;

- satisfaire à toute norme supplémentaire requise en vertu d'un contrat, d'un accord de délégation ou d'un accord de transfert de données ;
- ne pas divulguer de données à caractère personnel à un tiers sans autorisation appropriée ;
- ne pas passer outre les mesures techniques de sécurité mises en place par IQVIA, notamment le chiffrement des ordinateurs portables et autres appareils mobiles ;
- signaler immédiatement si vous êtes au courant d'un incident de confidentialité lié à ces informations ; et
- si des données à caractère personnel doivent être transférées hors de tout pays, vérifier si certains accords peuvent s'avérer nécessaires.

Notre directeur de la protection de la vie privée (Chief Privacy Officer) à l'échelle mondiale effectue le suivi des lois et règlements sur la vie privée et élabore nos politiques de confidentialité des données.

Effectifs

IQVIA offre un lieu de travail respectueux et responsable qui encourage le leadership et le travail d'équipe.

IQVIA s'efforce de créer un environnement professionnel productif fondé sur le travail d'équipe, le leadership, l'orientation vers le client, l'intégrité et la qualité. Nous respectons toutes les lois et tous les règlements applicables en matière d'emploi.



Recommandations supplémentaires

Lieu de travail respectueux

Politique d'entreprise

Le « *statut protégé* » englobe l'assignation raciale, la couleur, le sexe, la croyance, la religion, la situation matrimoniale, l'âge, la nationalité d'origine ou l'ascendance, le handicap physique ou mental, l'état pathologique, le statut d'ancien combattant, le statut de citoyen, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle ou tout autre statut de groupe protégé.

Lieu de travail respectueux

Nous faisons tout notre possible pour créer un environnement de travail productif qui favorise le travail d'équipe et la confiance. Le respect et la dignité sont au cœur de nos échanges, en interne mais aussi lors de toutes les interactions professionnelles dans le cadre du travail chez IQVIA.

Politique anti-discrimination

IQVIA est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Nous prenons nos décisions relatives à l'emploi sur la base des qualifications et du mérite. Nous interdisons toute forme de discrimination illégale ou de traitement différent dans les conditions de recrutement sur la base de l'appartenance d'une personne à un groupe, tel que l'âge, l'assignation raciale, la nationalité d'origine, le sexe ou tout autre « statut protégé ».

Harcèlement

Nous sommes tous individuellement responsables d'assurer un lieu de travail exempt de harcèlement. Il est strictement interdit aux employés de la Société d'adopter un comportement de harcèlement envers d'autres employés ou des tiers tels que des clients ou fournisseurs. Le « harcèlement » inclut des actes verbaux, non verbaux, physiques ou visuels importuns au regard du « statut protégé » d'une personne. Le harcèlement peut :

- être physique ou verbal ;
- avoir lieu en présence des personnes concernées ou par le biais d'autres moyens, tels que le courrier électronique ;

- être de nature sexuelle ou consister en mots ou actes autrement inappropriés ;
- inclure des blagues, plaisanteries ou taquineries.

Les types de comportements interdits par nos politiques sont notamment les suivants :

- les insultes, les blagues indécentes ou les commentaires médisants concernant des sujets tels que l'assignation raciale, la religion ou le sexe ;
- la diffusion ou l'affichage d'objets qui expriment de l'hostilité envers un individu ou un groupe ;
- le harcèlement sexuel ; ou
- les contacts physiques offensants, tels que le fait d'attraper ou de pincer le corps d'une autre personne ou de le frôler intentionnellement.

Comportement offensant

IQVIA interdit tout comportement abusif sur le lieu de travail. Un comportement abusif se définit comme un comportement malveillant qui est répété et qui pourrait raisonnablement intimider, humilier ou blesser une personne, ou qui pourrait créer un risque pour la santé d'une personne. Un comportement abusif peut par exemple consister en des propos offensants, injures, insultes, mauvais traitements, exclusion délibérée des activités professionnelles ou blâmes injustes pour des erreurs.

Effectifs



Violence et menaces

IQVIA interdit les actes de violence ou les menaces de violence envers les personnes ou IQVIA. Nous interdisons la détention de tout type d'armes dans ou sur les installations de IQVIA à tout moment, hormis par les agents de la force publique agissant dans l'exercice de leurs fonctions ou conformément à la loi locale applicable. Si vous êtes au courant d'une menace ou d'un acte de violence, veuillez le signaler rapidement au service de sécurité local, à votre responsable ou au représentant des ressources humaines.

Drogues et alcool

Le fait d'être sous l'influence d'alcool ou de drogues illicites peut conduire à des situations qui vous mettent, ou mettent ceux qui vous entourent, en danger. Vous ne pouvez pas travailler sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de substances réglementées (y compris les médicaments sur ordonnance qui ne sont pas pris conformément à la prescription). Vous ne pouvez en aucun cas posséder, vendre ou distribuer des drogues illicites dans les locaux de la Société, ses sites de travail, lors d'événements parrainés par IQVIA ou dans le cadre des activités professionnelles de la Société.

La consommation de boissons alcoolisées lors d'événements ou de repas parrainés par IQVIA peut être acceptable si elle est approuvée par la direction locale et, uniquement, si elle ne vous met pas ou ne met pas d'autres personnes en danger, ne compromet pas votre capacité à effectuer votre travail ou ne donne pas une mauvaise image de IQVIA.



Questions et réponses

Dans mon pays, le harcèlement sexuel n'est pas explicitement réglementé. La politique de IQVIA contre le harcèlement sexuel s'applique-t-elle à mon bureau ?

Oui. Les politiques de IQVIA relatives à la discrimination et au harcèlement s'appliquent à tous ses bureaux du monde entier. Nous devons respecter tous nos collègues chez IQVIA. Adressez-vous à votre représentant des ressources humaines en cas d'incertitude quant à savoir si une conduite particulière respecte nos principes de dignité et de respect.

Une collègue boit de manière incontrôlée lorsque nous organisons des dîners d'équipe. Elle fait souvent à haute voix des commentaires inappropriés, parfois en présence de clients. Ce comportement me met très mal à l'aise, mais j'ai peur de l'affronter. Que suggérez-vous que je fasse ?

Si votre collègue est en état d'ivresse, elle risque de compromettre son propre bien-être ou celui des personnes qui l'entourent. L'état d'ivresse en présence de clients donne une mauvaise image d'elle-même et de IQVIA. Parlez-en à un responsable ou contactez les ressources humaines locales dès que possible.

Signalement des infractions et absence de représailles

IQVIA promeut un environnement de travail ouvert où vous êtes libre d'exprimer respectueusement vos opinions dans le cadre d'un effort de résolution des problèmes ou de discuter simplement et en toute transparence avec des collègues. Nous vous encourageons à discuter ouvertement de tout problème avec votre responsable afin que des mesures appropriées puissent être identifiées et prises. Les employés doivent signaler les cas présumés d'inconduite ou les violations des politiques et procédures de IQVIA. Dans un premier temps, signalez le problème à votre responsable ou au représentant des Ressources humaines. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour signaler un problème de cette manière, utilisez une autre ressource, par exemple la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

IQVIA interdit les représailles à l'encontre de toute personne signalant une préoccupation ou coopérant lors d'une enquête. Cependant, si une personne accuse sciemment à tort ou fournit sciemment des informations fausses, il peut être soumis à des mesures disciplinaires. Si vous estimez que vous faites l'objet de représailles, contactez votre responsable, un représentant des Ressources humaines ou le Bureau de l'éthique et de la conformité.



Questions et réponses

Ma collègue parle souvent de manière désobligeante du handicap d'un employé. Elle cherche ensuite à dissimuler ses propos en disant : « Je plaisante ! ». Est-ce acceptable ?

Non. Ces actions contreviennent à nos normes. Votre collègue doit comprendre que ses commentaires sont inappropriés. Vous pouvez le lui faire comprendre ou demander à un responsable ou au représentant des Ressources humaines de remédier à cette situation ou d'en faire état à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

Effectifs

Recommandations supplémentaires

Conflit d'intérêts personnel

Politique d'entreprise

Un « *intérêt financier important* » signifie en général que vous et/ou les Membres de votre famille possédez :

- une classe quelconque des titres d'une entreprise dans une proportion supérieure à 1 % ;
ou
- des parts dont le montant est supérieur à cinq pour cent (5 %) du total des actifs détenus par vous-même ou un Membre de votre famille.

Conflits d'intérêts personnels

Nous respectons votre droit de participer à des activités personnelles en dehors du cadre de votre emploi, dans la mesure où elles n'interfèrent pas avec vos responsabilités professionnelles. Vous devez éviter toute activité ou relation qui risque d'entrer en conflit, ou de sembler entrer en conflit, avec les intérêts de IQVIA. Une situation de conflit d'intérêts peut apparaître sous diverses formes.

Les sections suivantes décrivent des situations qui donnent souvent lieu à des conflits d'intérêts personnels. Cette liste ne couvre cependant pas toutes les situations qui risquent de présenter des conflits d'intérêts.

Conflits d'intérêts financiers

Un conflit d'intérêts peut survenir si vous ou un membre de votre famille proche (par exemple, un conjoint ou concubin, un parent, un enfant ou toute autre personne vivant sous le même toit) ou un proche similaire (conjointement appelés les « Membres de la famille »), détenez un intérêt financier dans le cadre d'un travail avec un client, un concurrent ou un fournisseur réel ou potentiel de IQVIA, ou si vous siégez au sein de son conseil d'administration.

Un conflit d'intérêts peut exister si vous-même ou un Membre de votre famille avez, directement ou indirectement, un « intérêt financier important » dans toute société qui entre en concurrence, fait des affaires ou cherche à faire des affaires avec IQVIA.

D'autres intérêts financiers peuvent avoir également une grande importance. C'est la raison pour laquelle vous devez divulguer pratiquement tout intérêt financier dans ce type d'organisations au service juridique. Cela ne s'applique pas aux investissements personnels dans des fonds communs de placement négociés en bourse qui peuvent englober les titres d'un client, d'un fournisseur ou d'un concurrent de IQVIA.

Emploi extérieur

Il vous est parfois permis d'avoir un deuxième emploi ou d'exercer une activité de travailleur indépendant, tout en étant employé par IQVIA. Tout(e) deuxième emploi ou activité de travailleur indépendant ne doit pas :

- aller à l'encontre des intérêts de IQVIA ;
- concerner une offre de services, rémunérée ou non, si IQVIA offre déjà sur le marché ce même service ou un service lié ;
- affecter de manière négative votre performance professionnelle auprès de IQVIA ; ou
- limiter votre capacité à remplir vos responsabilités envers IQVIA.

Si vous envisagez d'avoir un deuxième emploi, y compris en tant que travailleur indépendant, vous devez obtenir l'approbation préalable de votre représentant des Ressources humaines.

Membres de la famille

Il peut y avoir un conflit d'intérêts si un Membre de la famille travaille pour un concurrent, un client ou un fournisseur de IQVIA. Il peut également y avoir conflit d'intérêts si un Membre de la famille peut influencer la vente de biens ou services à ou en provenance de IQVIA.

IQVIA peut en général employer des Membres de la famille pour autant qu'ils n'ont pas de rapports hiérarchiques directs ou indirects avec un autre Membre de la famille. Veuillez contacter les ressources humaines avant d'embaucher, muter ou promouvoir toute personne dont les Membres de la famille travaillent chez IQVIA.

Recommandations supplémentaires

[Conflit d'intérêts personnel](#)
Politique d'entreprise

Être membre d'un conseil d'administration

Vous devez obtenir l'approbation préalable du service juridique pour siéger dans le conseil d'administration d'un organisme à but lucratif. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un accord pour les entreprises familiales ou initiatives de gestion financière personnelle.

Opportunités commerciales

Vous ne pouvez pas (sans l'autorisation du conseil d'administration ou d'une commission compétente en la matière) :

- saisir pour votre compte des opportunités découvertes en faisant usage des biens de IQVIA, de ses informations ou d'un poste au sein de celle-ci ;
- utiliser les biens de IQVIA, ses informations ou un poste au sein de celle-ci à des fins personnelles ou pour faire concurrence à IQVIA.

Vous avez le devoir, à l'égard de IQVIA, de promouvoir ses intérêts légitimes lorsque l'occasion se présente.

Biais analytique potentiel

L'intégrité absolue et incontestable des mesures, évaluations et analyses de IQVIA est un élément crucial. Vous ne devez pas vous livrer à des agissements pouvant interférer, ou donner l'impression d'interférer, avec les résultats ou l'intégrité des mesures, évaluations, rapports ou analyses de IQVIA. Ces processus doivent être exempts de toute influence ou tout biais injustifié(e).

Divulgation

Vous devez divulguer d'éventuels conflits d'intérêts personnels lorsqu'ils surgissent à votre responsable, au représentant des Ressources humaines ou au service juridique. Les responsables qui reçoivent ces informations doivent en informer rapidement le service RH local ou le service juridique. Vous devez également prendre toutes les mesures estimées nécessaires par IQVIA pour traiter votre situation. La plupart des conflits d'intérêts peuvent être résolus selon des termes mutuellement acceptables.



Questions et réponses

Je travaille dans le groupe de démarrage du site. Mon épouse est une spécialiste en cardiologie et a de l'expérience dans le domaine des études cliniques. Puis-je soumettre son nom pour qu'elle soit éventuellement retenue en tant que Responsable principale des essais pour une étude gérée par IQVIA ?

Oui. Vous devez cependant révéler votre relation et vous ne devez participer en aucune manière à la prise de décision quant à l'utilisation de ses services ou aux négociations contractuelles. Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour gérer tout conflit.

Pratiques et services commerciaux

IQVIA fournit un excellent service client et crée des solutions pour faire avancer le secteur de la santé.

IQVIA s'efforce d'entretenir des relations client de longue durée et d'assurer un excellent service client. Le succès des relations client nécessite une compréhension approfondie des besoins et défis du client.



Pratiques et services commerciaux

Recommandations supplémentaires

[Normes d'engagement commercial](#)

Politique d'entreprise

[Sélection et gestion des fournisseurs](#)

Politique d'entreprise

Normes d'engagement commercial

IQVIA élabore et révisé des offres de services visant à répondre aux besoins changeants de nos clients et à distinguer nos services sur le marché.

Il incombe à chacune et chacun de nous d'assurer un excellent service client tout en œuvrant pour les intérêts de IQVIA. Ces responsabilités sont notamment, mais non exclusivement, les suivantes :

- respecter les normes et exigences contractuelles établies ou approuvées par le service juridique ;
- obtenir les autorisations et approbations nécessaires pour les transactions et les décaissements ; et
- respecter les exigences de la Société pour l'élaboration de nouvelles offres de services.

Sélection et gestion des fournisseurs

Des fournisseurs de qualité et rentables contribuent à soutenir nos besoins opérationnels et les exigences des clients. Nos critères de sélection des fournisseurs sont la qualité, la prestation, le service, la réputation et le prix. Tous les fournisseurs doivent exercer des activités commerciales pour IQVIA ou en son nom dans le respect des normes et valeurs qui s'alignent sur les nôtres. Nous encourageons la diversité parmi les fournisseurs en admettant les petites entreprises, ainsi que des entreprises détenues par des femmes, des minorités et des anciens combattants. Les fournisseurs doivent accepter de respecter les principes imposés par IQVIA. Lorsqu'ils sélectionnent des fournisseurs ou effectuent des achats au nom de IQVIA, les employés doivent suivre les politiques financières et d'approvisionnement applicables.

Pratiques et services commerciaux

Recommandations supplémentaires

[Normes d'engagement commercial](#)
Politique d'entreprise

Contrôles des échanges commerciaux internationaux

Nous sommes une société mondiale qui possède des bureaux dans le monde entier. Nous devons mener nos activités conformément aux réglementations commerciales, y compris les contrôles en matière d'exportation et d'importation. Les contrôles des échanges commerciaux sont complexes et extrêmement variés. Veuillez soumettre toute question éventuelle au service juridique ou au Bureau de l'éthique et de la conformité.

Quelques-unes des réglementations relatives au contrôle des échanges commerciaux que nous devons respecter sont énumérées ci-après :

Lois relatives au contrôle de l'exportation et de l'importation

Les lois et règlements relatifs au contrôle de l'exportation et de l'importation s'appliquent à un grand nombre de marchandises et de données techniques (y compris les logiciels et les médicaments expérimentaux). Elles peuvent s'appliquer aux articles qui sont transportés à la main et une approbation préalable, une licence ou une notification peut s'avérer nécessaire. Le transfert de données techniques à des ressortissants étrangers vivant aux États-Unis (y compris les employés de IQVIA) peut être « assimilé à une exportation ». Toutes les marchandises qui sont importées doivent être classées avec exactitude pour pouvoir déterminer tout éventuel droit de douane devant être acquitté.

Sanctions

Il existe des sanctions et des limites imposées aux échanges commerciaux à l'encontre d'un certain nombre de pays. Elles peuvent limiter notre capacité à effectuer des transactions commerciales dans certaines régions.

Liste noire

Il s'agit de restrictions commerciales à l'encontre de certaines personnes, certains groupes ou certaines organisations. La liste noire englobe les personnes désignées en tant que terroristes ou celles qui soutiennent le terrorisme, ou les trafiquants de drogues.

Activités interdites

IQVIA interdit d'effectuer des transactions commerciales avec les personnes qui peuvent être impliquées dans des activités telles que le développement d'armes chimiques ou biologiques.

Restrictions anti-boycott

Les lois interdisent que IQVIA participe à certains boycotts internationaux des pays amis des États-Unis. L'un des exemples actuels réside dans le boycott d'Israël par certains pays arabes. Ces lois interdisent de conclure des accords qui ont pour effet d'appuyer de tels boycotts. Elles ne permettent pas, non plus, de fournir des informations à des fins liées à un boycott.

Pratiques et services commerciaux

Recommandations supplémentaires

[Professionnels de santé et fonctionnaires](#)

Politique d'entreprise

Si vous vous demandez si une personne spécifique peut être considérée comme un fonctionnaire ou un professionnel de la santé, contactez le service juridique.

[Cadeaux et divertissements](#)

Politique d'entreprise

[Service juridique](#)

Professionnels de santé et fonctionnaires

Un grand nombre de nos services nécessitent des contacts avec des professionnels de santé et des fonctionnaires. Ce genre de relations entre souvent dans le cadre de l'application de lois et règlements. Si votre travail implique des interactions avec ces personnes, vous devez garantir que ces interactions :

- respectent nos politiques et procédures ;
- servent un objectif commercial comme l'éducation ou la recherche ; et
- n'interfèrent pas ou ne donnent pas l'impression d'interférer avec le jugement médical indépendant de l'exercice des fonctions d'un professionnel de la santé ou d'un fonctionnaire.

En cas de recours à des professionnels de santé en tant que participants à une étude de marché, les normes et processus de paiement, d'approbation et de conservation des documents applicables aux études de marché doivent être respectés. Lorsque IQVIA obtient des données auprès d'hôpitaux, de pharmacies et d'organisations similaires, les normes de paiement, d'approbation et de conservation des documents applicables à l'obtention de données doivent être respectées.

Les cadeaux, repas et autres avantages ne doivent pas avoir pour but ou avoir une valeur susceptible d'influencer indûment le jugement médical ou professionnel du professionnel de la santé ou ses décisions. Des cadeaux, repas ou divertissements ne doivent pas être offerts ou fournis à des fonctionnaires sans autorisation écrite préalable du service juridique.

En plus de se conformer à nos normes générales d'intégrité et de conduite éthique, les employés de IQVIA doivent faire preuve d'intégrité dans leurs interactions avec des fonctionnaires et des professionnels de santé.

Lois relatives à la lutte contre les rétrocommissions

IQVIA respecte les lois relatives à la lutte contre les rétrocommissions applicables dans les pays où nous exerçons nos activités. Les paiements ou la rémunération destinés à des professionnels de la santé ou effectués en leur nom ne doivent jamais avoir pour but de les inciter à acheter, prescrire, recommander ou promouvoir un service, un médicament ou un appareil, et ne doivent pas les récompenser pour des achats, prescriptions ou recommandations antérieurs de médicaments ou d'appareils.

Veillez contacter le service juridique ou la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle si vous pensez avoir été invité à fournir tout article pouvant constituer un pot-de-vin ou une rétrocommission. Vous pouvez également les contacter si vous apprenez qu'une telle conduite a été adoptée par un employé de IQVIA ou par l'un de nos promoteurs, fournisseurs ou chercheurs.



Questions et réponses

Un client souhaite effectuer une étude concernant un produit commercialisé et il n'a pas l'intention d'utiliser les données à des fins scientifiques. Cette situation est-elle préoccupante ?

Oui. Il s'agit de l'un des facteurs qui permettent de repérer un « essai clinique promotionnel » qui est destiné à inciter les professionnels de la santé à prescrire le produit. Contactez le service juridique ou la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle si vous faites face à cette situation.

Pratiques et services commerciaux

Recommandations supplémentaires

[Service juridique](#)

Rapports globaux sur les dépenses

Tous les paiements ou autres transferts de valeur destinés à des professionnels de la santé ou en leur nom doivent être effectués à titre de rémunération à la juste valeur marchande pour les services fournis, documentés et dûment consignés dans les livres et registres comptables de IQVIA. Lesdits paiements et transferts de valeur doivent également faire l'objet d'un suivi, de manière à soutenir la mise en conformité avec les lois applicables sur la transparence et les obligations découlant du « Sunshine Act ».



Actifs

IQVIA protège les informations de la Société et de ses partenaires, et contribue à la protection contre les perturbations des opérations de la Société.

IQVIA s'engage à protéger les actifs de la Société et des clients, tout en contribuant à la protection contre les perturbations des opérations de la Société. Nous offrons des installations physiquement sûres qui respectent les normes de sécurité nationales ou internationales. Chacun de nous a la responsabilité de contribuer à préserver et protéger les actifs de IQVIA contre le vol et l'utilisation abusive.



Recommandations supplémentaires

[Cadre de la Sécurité de l'information
intégrée](#)

[Politique d'entreprise](#)

[Classification des données
Politique d'entreprise](#)

Cadre de la Sécurité de l'information intégrée

La structure et la gouvernance du Cadre de la Sécurité de l'information intégrée de IQVIA (le « Cadre ») aident à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données détenues par IQVIA. L'équipe de Sécurité de l'information générale est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, et du suivi continu du Cadre et des politiques et procédures associées. Toutes ces politiques et procédures doivent être observées.

Classification des données

Notre Politique de Classification des données définit des niveaux de classification de données adaptés aux besoins professionnels de IQVIA.

Cette politique aide à garantir que les actifs informationnels sont classifiés de manière à ce que des contrôles appropriés soient mis en œuvre pour sécuriser et protéger lesdits actifs. Toutes les données de la Société doivent se voir attribuer un niveau de classification de données sur la base des directives établies par la présente Politique.



Recommandations supplémentaires

[Utilisation acceptable des actifs informatiques](#)

Politique d'entreprise

[Services de téléphonie](#)

Politique d'entreprise

Utilisation des actifs informatiques

IQVIA offre un large éventail d'actifs, notamment les appareils mobiles, l'accès Internet, les ordinateurs et systèmes ainsi que les équipements de bureau, comme les imprimantes et les photocopieurs, pour vous permettre de travailler efficacement. Ces actifs et systèmes doivent être utilisés de manière appropriée. Vous devez prendre des mesures raisonnables pour protéger les actifs de IQVIA contre le vol et l'utilisation abusive. Les actifs et systèmes de IQVIA sont destinés à l'utilisation en tant qu'outil de travail et doivent être utilisés à des fins professionnelles. Les actifs et systèmes fournis par IQVIA doivent être utilisés conformément aux politiques et procédures applicables et ne doivent pas être utilisés pour :

- enfreindre toute politique ou procédure de IQVIA ;
- agir de manière illégale, frauduleuse ou malveillante ;
- afficher, envoyer, recevoir ou stocker des contenus offensants, obscènes ou diffamatoires ;
- harceler des personnes ; ou
- surveiller ou intercepter des fichiers ou des communications électroniques de toute autre personne ou organisation sans autorisation préalable.

Une utilisation personnelle ponctuelle des actifs de la Société est tolérée et doit être restreinte au minimum, sauf si cette utilisation :

- interfère avec vos responsabilités professionnelles ;
- implique davantage que l'utilisation ou les coûts nominaux ;

- enfreint toute politique ou procédure de IQVIA ; ou
- contourne des contrôles de sécurité.

Ne présumez pas que des informations envoyées par les systèmes de la Société sont privées. Elles peuvent être vues ou entendues par quelqu'un d'autre que le destinataire du message. IQVIA se réserve le droit d'examiner des fichiers, messages ou communications envoyés, reçus ou stockés sur les systèmes ou appareils fournis par la Société. IQVIA se réserve également le droit, conformément aux lois et règlements en vigueur, de prendre possession de tout actif fourni par IQVIA à tout moment. Vous ne devez pas installer ou télécharger des logiciels sur un ordinateur de IQVIA ou avoir accès au réseau de IQVIA par le biais d'un fournisseur commercial, sauf autorisation expresse du service d'assistance informatique.

Conduite et utilisation des appareils mobiles

L'utilisation des appareils mobiles pendant la conduite est souvent interdite par la loi. Pour garantir la sécurité des employés et la conformité légale, IQVIA déconseille l'utilisation des appareils mobiles à main pendant la conduite dans le cadre des activités de la Société ou au volant des véhicules fournis par la Société.

Recommandations supplémentaires

[Gestion des documents commerciaux](#)

Politique d'entreprise

[Service juridique](#)

[Protection de la propriété intellectuelle et des biens matériels \(non informatiques\)](#)

Politique d'entreprise

Gestion des documents commerciaux

Une gestion efficace des documents de la Société est essentielle pour répondre aux besoins commerciaux et satisfaire aux exigences légales applicables. Par conséquent, la politique de IQVIA consiste à s'assurer que les documents de la Société sont :

- conservés aussi longtemps que l'exige la loi, le calendrier global de conservation des documents en vigueur ou le contrat applicable ;
- disposés de façon à être repérés rapidement et efficacement ;
- détruits conformément à la politique applicable en matière de conservation des dossiers ; et
- protégés contre toute destruction lorsqu'un « avis de préservation de données » a été émis.

En cas de litige, d'enquête, d'audit ou d'examen ayant lieu à l'initiative de IQVIA ou de tout organisme gouvernemental, tous les documents liés à l'affaire en cours d'examen doivent être conservés. Tout employé qui détruit, altère ou dissimule une archive ou un document, ou qui tente d'agir en ce sens, avec l'intention d'entraver son utilisation ou son accessibilité lors d'une procédure officielle, peut faire l'objet de sanctions disciplinaires, d'une action en justice ou de ces deux mesures conjuguées.

Protection de nos actifs

Les employés doivent participer activement en aidant à garantir la protection des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont celles qui ont une existence physique, notamment le matériel de bureau et le matériel de laboratoire. Vous devez :

- assurer la sécurité des immobilisations corporelles qui vous sont confiées à tout moment. Les employés qui enlèvent ou transportent des immobilisations corporelles hors des installations de la Société doivent les ramener dans les installations sécurisées de la Société dès que possible ;
- en cas de vol ou d'endommagement des immobilisations corporelles, signaler immédiatement ces incidents au service des opérations de sécurité de l'installation et à votre responsable.



Questions et réponses

Mon ordinateur portable a été volé. Que dois-je faire ?

Signalez immédiatement le vol au Bureau mondial d'assistance informatique, aux services de maintien de l'ordre locaux et au service juridique ou à l'équipe chargée de la confidentialité (afin qu'ils puissent déterminer si des informations personnelles ou confidentielles des clients étaient stockées sur l'ordinateur portable et si elles étaient chiffrées). IQVIA assure le suivi de ces incidents dans le cadre de notre politique et il s'agit d'une obligation légale dans de nombreux endroits.



Protection de nos actifs

En tant que leader du secteur des services biopharmaceutiques et leader mondial des services et technologies de l'information pour les sciences de la vie, IQVIA protège ses immobilisations incorporelles, notamment notre marque, notre réputation et notre propriété intellectuelle pour empêcher la diminution, le vol ou l'utilisation abusive des connaissances et des droits clés. Les droits de propriété intellectuelle portent sur les créations incorporelles de l'intellect humain et comprennent notamment les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur, les marques de service, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les droits de base de données, les droits moraux et la technologie propriétaire.

Notre politique est d'identifier, de sécuriser et de protéger notre propre propriété intellectuelle, et de respecter les droits d'autrui en la matière.

Pour contribuer à protéger la propriété intellectuelle, vous devez :

- identifier toutes les principales innovations, avancées et améliorations qui offrent un avantage concurrentiel ou commercial, ou qui créent une différenciation sur le marché, et veiller à ce que la protection de la propriété intellectuelle soit assurée de manière appropriée, notamment en informant le service juridique des éléments protégés par la propriété intellectuelle ;
- ne pas utiliser, copier, distribuer ou modifier des contenus tiers protégés par droit d'auteur, sans avoir obtenu la permission du propriétaire des droits d'auteur ou de son agent autorisé, tel que le Copyright Clearance Center (centre de gestion des droits d'auteur) ;

- n'utiliser que des logiciels disposant de licences valides et les logiciels *open source* approuvés par la Société dans le cadre de nos activités professionnelles, et vous conformer aux conditions des licences exigées pour leur utilisation ;
- reconnaître et utiliser de manière adéquate les marques IQVIA et suivre les exigences de nos ressources liées aux marques ;
- assurer sans délai la protection et préserver le secret des innovations compétitives de valeur pour lesquelles IQVIA compte demander ou demande un brevet ou une protection du secret commercial ;
- signer un accord relatif aux produits du travail ou un autre accord similaire qui stipule, entre autres, que toute propriété intellectuelle que vous créez au cours de vos activités chez IQVIA appartient à IQVIA ; et
- respecter les normes d'identité de l'entreprise ou la charte de marque, qui contiennent les exigences en matière d'utilisation des marques, marques de commerce et marques de service existantes de la Société.

Gouvernance d'entreprise

IQVIA dirige l'entreprise de façon responsable.

IQVIA s'engage à mettre en œuvre un système de gouvernance qui contribue à garantir l'intégrité de l'entreprise. Notre engagement en faveur d'une gouvernance d'entreprise forte concilie les obligations de la Société envers ses patients, les participants aux essais, ses employés, ses clients, ses investisseurs et les organismes de réglementation, et leurs intérêts, en appui à notre vision et nos valeurs.



Gouvernance d'entreprise

Recommandations supplémentaires

[Politiques d'entreprise :
Développement, maintenance et
conformité](#)
[Politique d'entreprise](#)

Politiques d'entreprise

IQVIA élabore et met en œuvre des politiques et procédures qui nous permettent de respecter les exigences légales et de maintenir les normes éthiques. Vous devez respecter ce Code, ainsi que les politiques et procédures de IQVIA. Vous êtes tenus de lire et prendre connaissance de ce Code et des politiques d'entreprise. Vous êtes également tenus de confirmer avoir lu et pris connaissance de ce Code et des politiques d'entreprise dès leur réception. Toute violation du Code ou d'une procédure ou politique d'entreprise est passible de mesures disciplinaires. Ces mesures peuvent aller jusqu'au licenciement en fonction de la gravité de la violation et conformément au droit local du travail.



Recommandations supplémentaires

[Négociation de titres](#)

Politique d'entreprise

[Réglementation FD \(« Fair Disclosure »
ou divulgation loyale\)](#)

Politique d'entreprise

Négociation de titres

Le délit d'initié est le fait pour une personne d'acheter, de vendre ou d'effectuer toute autre opération sur des titres d'une société (comme des actions de IQVIA) tout en étant en possession ou en ayant connaissance d'informations importantes et non publiques sur ladite société, ou de communiquer lesdites informations à des tiers pouvant effectuer des opérations sur titres en étant en possession ou en ayant connaissance desdites informations. Lesdites actions contreviennent à la politique de IQVIA. Les restrictions imposées aux opérations fondées sur des informations importantes et non publiques s'appliquent, quelle que soit la manière dont vous avez obtenu ces informations. Ces restrictions continuent de s'appliquer, même après que votre emploi chez IQVIA a pris fin.

Si vous divulguez ainsi des informations importantes et non publiques, vous pouvez être sanctionné, même si vous n'en tirez aucun avantage financier.

Informations importantes

Les informations sont considérées comme « importantes » si un investisseur raisonnable considère ces informations comme importantes pour prendre une décision d'achat, de rétention ou de vente de titres. Toute information raisonnablement susceptible d'affecter le cours de l'action d'une société doit être considérée comme « importante ». De telles informations peuvent concerner, entre autres :

- des modifications des estimations de bénéfices ;
- des litiges importants ;
- des actions de l'État ;
- des changements importants au sein du personnel ;
- des plans stratégiques ;

- une expansion importante ou une cessation d'activité ;
- des acquisitions ou cessions potentielles ; et
- l'attribution ou la perte d'un contrat important.

D'autres éléments peuvent constituer des informations importantes. Cela dépend des circonstances.

Des informations qui n'ont pas été rendues publiques sont en général considérées comme des informations « non publiques ».

Vous ne devez pas acheter ou vendre des titres de IQVIA ou des titres cotés en bourse de filiales, de sociétés affiliées ou d'investissements de IQVIA tout en ayant connaissance d'informations importantes et non publiques sur cette société. De même, vous ne devez pas vous livrer à tout autre agissement visant à tirer profit d'informations importantes non rendues publiques ou à les transmettre à autrui. Ces obligations s'appliquent également à l'achat ou à la vente de titres de toute autre société à propos desquelles vous possédez des informations importantes et non rendues publiques dont vous avez pris connaissance dans le cadre de votre travail, y compris lorsque ces informations concernent des sociétés cotées avec lesquelles nous faisons affaire ou envisageons une transaction importante.

Les mêmes restrictions s'appliquent aux membres de votre famille et aux autres personnes de votre foyer. Vous êtes responsable de leur faire respecter les principes concernant les informations que vous leur transmettez. Ces obligations s'appliquent à tous les employés de IQVIA, où qu'ils se trouvent, même si leur activité n'enfreint pas la loi de leur pays de résidence.



QUESTIONS ET RÉPONSES

J'ai surpris une conversation au cours de laquelle une personne mentionnait qu'un client avait obtenu de mauvais résultats pour son essai clinique. Mon frère détient des titres de ce client. Je pense que je peux lui raconter ce que j'ai entendu étant donné que je ne suis pas celui qui va en bénéficier directement. Ai-je raison ?

Non. Il s'agit d'informations importantes et vous ne devez pas les divulguer à qui que ce soit avant qu'elles ne soient rendues publiques.

Une assistante de direction a dactylographié un contrat qui permettra à une société de pénétrer une nouvelle ligne d'activité extrêmement rentable. Elle l'a répété à sa belle-sœur, qui a acheté un millier d'actions de cette société. Le jour qui suit l'annonce de la nouvelle, le cours augmente de deux dollars par action. S'agit-il d'une infraction ?

Oui. L'assistante de direction a enfreint les lois sur le délit d'initié, même si elle n'a pas réalisé de bénéfices.

Notre société est sur le point d'annoncer le retrait du marché d'un nouveau service récemment introduit à grand renfort de publicité en raison de son échec à attirer les clients escomptés, qui utilisent le service de notre concurrent. Par conséquent, l'action de notre concurrent pourrait voir son cours augmenter. Est-il acceptable d'acheter l'action du concurrent avant l'annonce publique du retrait ?

Non, car votre décision d'achat se fonde sur des informations non publiques. Rappelez-vous que le caractère tangible des informations non publiques est souvent évalué après coup, en fonction de la hausse ou de la baisse effective du cours de l'action.

La Société impose-t-elle des normes des États-Unis aux employés des autres pays ?

Le délit d'initié enfreint des concepts d'équité fondamentaux, qui forment une part essentielle de nos valeurs. Les employés qui travaillent à l'extérieur des États-Unis peuvent être accusés de délit d'initié sur des titres américains selon la législation des États-Unis. De plus, les lois sur le délit d'initié sont devenues courantes dans de nombreux pays où nous exerçons nos activités. Certaines de ces lois sont encore plus rigoureuses dans leurs sanctions que celles des États-Unis.



Recommandations supplémentaires

[Surveillance, contrôles et rapports financiers](#)

[Politique d'entreprise](#)

Information financière d'entreprise

IQVIA s'engage en faveur de la responsabilité et de l'obligation de rendre compte des entreprises, et pour une surveillance fiscale appropriée impliquant la production de rapports financiers exacts en temps opportun. Nous atteignons ces objectifs grâce aux politiques de gouvernance au niveau du conseil d'administration et aux politiques qui s'appliquent à nos secteurs d'activité.

Beaucoup de personnes comptent sur l'intégrité de nos relevés commerciaux qui permettent de créer des rapports fiables et exacts. Nous remettons ces rapports à la direction, aux clients, aux investisseurs, aux organismes gouvernementaux et autres. IQVIA utilise un système de contrôles comptables internes pour contribuer à la protection des actifs de la Société et à garantir l'exactitude des registres et rapports financiers. Vous devez respecter les politiques et procédures comptables, y compris les rapports de dépenses.

Vous devez communiquer ouvertement et coopérer avec les auditeurs externes et internes de IQVIA. Toute mesure frauduleuse visant à influencer, faire pression, manipuler ou tromper un auditeur interne ou externe vérifiant les états financiers de IQVIA est illégale.

Les transactions financières doivent faire l'objet de rapports exacts, complets et honnêtes. Ces rapports doivent être intelligibles et effectués en temps opportun. Les données que nous communiquons pour créer des états financiers, des rapports réglementaires et des documents qui doivent être déposés auprès de certains organismes et rendus publics doivent respecter tous les principes comptables reconnus applicables. Elles doivent être également conformes à toutes nos procédures de contrôle internes.

Vous avez la responsabilité de signaler tous les fonds ou actifs non enregistrés, de même que les fausses écritures ou les écritures créées de toutes pièces dans les livres et registres de la Société, lorsque vous en prenez connaissance. Si vous découvrez ou présumez l'existence d'une fraude comptable, vous devez la signaler immédiatement au directeur juridique.



QUESTIONS ET RÉPONSES

Mon responsable m'a demandé d'indiquer que mes démarches commerciales ont eu lieu jeudi, et non pas vendredi, qui est en fait le jour exact. Vendredi marquait le début d'un nouveau trimestre et je soupçonne mon responsable de vouloir montrer que nous avons atteint nos cibles commerciales pour le dernier trimestre. Comment dois-je procéder ?

Nous devons rendre compte de tous les services dans la période où ils ont eu lieu. Votre responsable vous demande de créer une écriture inexacte. Vous ne devez pas suivre cette instruction. Vous devez signaler la situation à un responsable de l'encadrement supérieur, au service de l'audit interne ou à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

Je suis secrétaire et je dois remplir une note de frais pour mon superviseur. Je sais que sa femme l'a accompagné durant son séjour à titre purement personnel et qu'il a ajouté les frais engagés par sa femme à la note de frais sans l'approbation de ses supérieurs, même si cela n'est pas concrètement visible sur la facture. Que dois-je faire ?

Demandez-lui s'il a ajouté les frais de sa femme par inadvertance. Si vous savez qu'une note de frais est frauduleuse lorsqu'elle est fournie, vous devez le signaler au responsable de votre superviseur, au service juridique ou à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

Gouvernance d'entreprise

Recommandations supplémentaires

Questions juridiques Politique d'entreprise

Les « privilèges juridiques » englobent le secret professionnel qui entoure la relation avocat-client, la doctrine relative au produit du travail de l'avocat et d'autres privilèges et protections de ce type.

Durabilité et citoyenneté Politique d'entreprise

Questions juridiques

Le service juridique est responsable de fournir ou rechercher des services juridiques de qualité pour toutes les questions d'ordre juridique à l'échelle mondiale de IQVIA. Par ailleurs, le service juridique supervise les processus pour aider à garantir la conformité de IQVIA à toutes les lois ou tous les règlements, et aide à protéger les Privilèges juridiques, le cas échéant.

Le service juridique doit approuver par écrit le recours à un conseil juridique externe pour tous les sujets et dans toutes les unités opérationnelles. Aucun employé n'est autorisé à recourir à un conseil juridique externe sans ladite approbation écrite. Seule dérogation à cette règle : dans des circonstances très limitées, le Bureau de l'éthique et de la conformité peut retenir les services de conseils extérieurs pour des questions liées à la conformité.

IQVIA, comme toute autre grande société, peut être impliquée dans des litiges juridiques. Vous devez contacter rapidement le service juridique si vous recevez un document juridique ou toute autre communication concernant IQVIA, notamment une citation à comparaître, une convocation, une mise en demeure d'un client ou une communication d'un avocat. N'utilisez jamais de menaces et n'intentez aucune action en justice au nom de IQVIA sans le consentement du service juridique.

Durabilité et citoyenneté

IQVIA s'engage à encourager les pratiques professionnelles durables et l'attitude citoyenne au sein de l'entreprise par une gestion socialement responsable de nos activités, créatrice de valeur sur le long terme. IQVIA illustre cet engagement en adoptant des politiques et pratiques dans des domaines spécifiques liés au développement durable, notamment l'environnement, la santé et la sécurité, l'action sociale en entreprise, la défense des droits humains des travailleurs et des pratiques commerciales éthiques. IQVIA s'oppose aux pratiques contraires à l'éthique telles que le travail des enfants et les trafics d'êtres humains.

Le programme de durabilité et de citoyenneté de IQVIA s'articule autour de trois domaines prioritaires :

- la **planète** : avoir un impact positif sur les environnements au sein desquels nous travaillons ;
- les **personnes** : créer un lieu de travail où évoluent des employés hautement engagés, en sécurité et en bonne santé ;
- le **public** : s'engager avec cohérence et transparence d'une manière qui inspire la participation et manifeste le leadership en matière de durabilité.

Il existe plusieurs moyens par lesquels chacune et chacun d'entre nous peut soutenir cet engagement.

Entre autres suggestions, mentionnons la réduction des déchets solides par l'utilisation de poubelles de recyclage et l'adoption de l'impression recto verso, la réduction de la consommation d'énergie grâce au covoiturage ou à l'arrêt de votre ordinateur chaque jour.

Traitement de situations particulières ou de défis

Recommandations supplémentaires

Si vous êtes au courant d'activités qui ne sont pas cohérentes avec les normes énoncées dans **Agir correctement** :

Essayez de résoudre votre préoccupation avec votre responsable, un autre responsable ou le représentant des Ressources humaines. Si la résolution par ces moyens n'est pas adaptée ou si vous avez déjà pris cette mesure et estimez que le problème n'a pas été résolu, contactez la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

Alertes

Le fait d'utiliser ou entendre les phrases suivantes ou des phrases similaires peut signifier qu'une activité douteuse a eu lieu ou risque d'avoir lieu.

« *Tout le monde le fait.* »

« *Personne ne le saura.* »

« *Je ne le ferai plus jamais.* »

« *Nous ferons tout ce que vous voudrez si vous nous attribuez votre marché.* »

« *Nous n'avons pas eu cette conversation.* »

« *Il vous suffit de veiller à ce que personne ne revoie ce document.* »

« *La fin justifie les moyens.* »

Envisager les alternatives

Lorsque vous êtes confronté à une décision qui risque de vous impliquer ou d'impliquer d'autres personnes dans des activités douteuses, prenez le temps de réfléchir. Si vous n'êtes pas sûr quant à la décision à prendre dans le cadre d'une situation particulière, posez-vous les questions suivantes.

« *Mes actions sont-elles légales ?* »

« *Que vais-je penser de moi-même après coup ?* »

« *Qu'est-ce que ma famille ou mes amis penseraient de ce que je faisais ?* »

« *Comment cela apparaîtrait-il dans un article de journal ou à la télévision ?* »

« *Existe-t-il des alternatives à mes actions ?* »

Si vous savez que ce n'est pas bien, ne le faites pas.

Si vous n'êtes toujours pas sûr, faites-vous conseiller.

Signaler les préoccupations

Pour plus d'informations sur les questions abordées dans *Agir correctement* ou pour discuter d'un domaine de préoccupation, contactez l'une des ressources énumérées dans ce Code ou dans cette section.

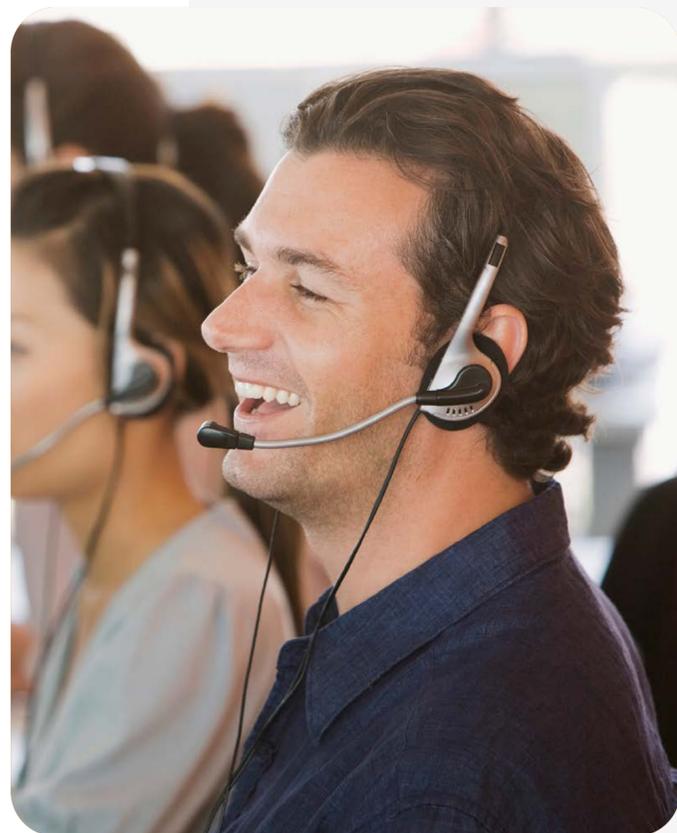
Chacun d'entre nous a l'obligation d'agir de façon éthique et de contribuer à la protection de l'intégrité et de la réputation de IQVIA. Vous devez signaler les violations avérées de nos normes lorsque les intérêts de IQVIA ou la sécurité physique des personnes ou des actifs sont en jeu.

Dans un premier temps, vous devez faire appel à la direction ou aux ressources locales pour vous aider à traiter vos préoccupations. Par ailleurs, vous pouvez également contacter la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle ou une des ressources énumérées dans ce Code.

IQVIA observe une politique de non-représailles, de sorte que vous pouvez faire part de vos préoccupations en toute sécurité. Cependant, si une personne accuse sciemment à tort ou fournit sciemment des informations fausses, il peut être soumis à des mesures disciplinaires.

Nous traitons toutes les communications avec sérieux, courtoisie et discrétion. Les problèmes feront l'objet d'une enquête appropriée et des mesures correctives nécessaires seront prises.

Aide et informations



Ressources locales

- Votre responsable ou tout autre responsable
- Votre représentant des ressources humaines
- Un membre de l'équipe dirigeante locale
- Un membre local du service juridique, du Bureau de l'éthique et de la conformité ou du service de l'audit interne

Ressources mondiales

Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle de IQVIA

La Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elle est prise en charge par un fournisseur tiers. Vous pouvez composer le numéro gratuit de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle ou soumettre un rapport en ligne. Des services de traduction sont disponibles sur demande si vous vous exprimez plus aisément dans une langue autre que l'anglais.

Veillez utiliser la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle ou le site Web de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle dans les cas suivants :

- demander des conseils sur nos normes de conduite professionnelle éthique ;
- signaler une préoccupation relative à ces normes ; ou
- obtenir de l'aide dans la prise de décision face à une préoccupation éthique.

Lorsque cela est autorisé, vous pouvez conserver votre anonymat, mais nous vous encourageons à vous identifier. Un prestataire de services extérieur exploite la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle et héberge le site Web de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle.

Numéros de téléphone de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle

Aux États-Unis : 1 866-738-4427

En dehors des États-Unis : veuillez consulter le Bureau de l'éthique et de la conformité ou le site Web de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle pour obtenir le numéro d'appel gratuit de votre pays.

Composez ce numéro et suivez les instructions.

Site Web de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle : [IQVIAethics.com](https://www.IQVIAethics.com)

Bureau de l'éthique et de la conformité

Le Bureau de l'éthique et de la conformité est une ressource mise à disposition par la Société pour répondre aux questions, fournir des recommandations ou aider à traiter les préoccupations liées aux normes énoncées dans *Agir correctement*.

Vous pouvez le contacter via l'adresse électronique dédiée suivante :

business.ethics@IQVIA.com

Les courriers électroniques envoyés à cette adresse parviennent directement au personnel du Bureau de l'éthique et de la conformité. Cette méthode de communication ne permet pas l'anonymat.

Service juridique

Vous pouvez contacter le service juridique à l'adresse suivante :

officeofgeneralcounsel@IQVIA.com

Aide et informations

Remarque

Limites concernant les contacts provenant d'Europe

En raison de certaines réglementations, les types de questions que le Bureau de l'éthique et de la conformité ou la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle peut traiter peuvent être limités à un certain nombre de sujets.

Dans les situations où l'utilisation de la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle est limitée, les employés européens doivent porter leurs autres préoccupations à l'attention de leurs ressources locales, telles que les représentants des employés ou les ressources humaines.

Gestion des appels

Le Bureau de l'éthique et de la conformité reçoit tous les rapports soumis à la Ligne d'assistance pour les questions d'éthique professionnelle, que ce soit par téléphone ou par l'intranet. Le Bureau de l'éthique et de la conformité conserve et utilise les informations personnelles conformément aux politiques de IQVIA et aux lois relatives à la confidentialité des données.

Lorsque la loi le permet, vous n'êtes pas obligé de vous identifier. Si vous choisissez de ne pas donner votre nom, nos capacités d'enquête peuvent être amoindries et nous risquons de ne pas pouvoir traiter vos préoccupations de manière approfondie.





Conclusion

Chacun d'entre nous est tenu de mettre en pratique les principes d'éthique professionnelle. Ce Code ne peut pas couvrir toutes les règles et réglementations qui s'appliquent à chaque situation. Les valeurs et exigences qui y sont résumées peuvent cependant vous aider à prendre la bonne décision. Chacun d'entre nous est censé se conduire de manière éthique, même en l'absence d'une politique d'entreprise spécifique. Notre réputation et notre succès continu dépendent des décisions que vous prenez chaque jour.

Chacun d'entre nous est responsable de ses actions. Aucun acte illicite ou contraire à l'éthique ne peut être justifié en prétendant qu'il a été commis selon les instructions reçues de la part de responsables de niveau supérieur ou d'un client. Vous avez toujours des ressources à contacter pour de l'aide, notamment celles qui sont énumérées dans ce Code et dans la section « Aide et informations ».

La violation d'une de nos normes ou politiques peut entraîner des mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement et/ou à une action judiciaire.

Jouez votre rôle. Agissez correctement.

NOUS CONTACTER

iqvia.com/contactus

Ce document peut être modifié de temps à autre. Toute dispense de conformité au présent Code par un dirigeant ne peut être accordée que par le conseil d'administration. Pour examiner la dernière version, veuillez vous rendre sur www.IQVIA.com ou envoyer un courriel au Bureau de l'éthique et de la conformité à l'adresse business.ethics@iqvia.com pour obtenir une copie.

Si vous ne parvenez pas à accéder aux informations contenues dans ce Code et fournies par le biais de « liens », envoyez un courriel au Bureau de l'éthique et de la conformité à l'adresse business.ethics@iqvia.com pour obtenir de l'aide.

Ce Code n'est pas un contrat de travail entre IQVIA et ses employés. La violation d'une de nos normes ou politiques peut entraîner des mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement et/ou à une action judiciaire.

D'autres documents de IQVIA, notamment les politiques, les manuels de l'employé ou les contrats et accords de travail, peuvent aborder un certain nombre de responsabilités traitées dans ce Code de manière plus détaillée. Des normes plus restrictives peuvent également s'appliquer aux bureaux locaux. En cas de conflit entre les normes, la norme la plus rigoureuse doit être appliquée.

Copyright © 2010, 2012, 2013, 2014, 2016, 2018 IQVIA. ver. 2023

